

PROCÈS-VERBAL

Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du jeudi 9 novembre 2023 à 17h

L'an deux mille vingt-trois, et le 9 novembre, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre, s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT, assisté de :

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES, M. Charles IFSSAH, M. Roger TALLAGRAN

PROCURATIONS

M. Jean-Yves GATAULT ayant donné pouvoir à Mme Isabelle BERTRAN
Mme Patricia FOURQUET ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK
M. Roger BELKIRI ayant donné pouvoir à M. David TRANCHECOSTE
M. Jean-Claude PINGET ayant donné pouvoir à Mme Christelle MARTINEZ
Mme Christine ROUZAUD DANIS ayant donné pouvoir à Mme Danielle PUJOL
Mme Anaïs SABATINI ayant donné pouvoir à M. Rémi GENIS
M. Jean CASAGRAN ayant donné procuration à M. André BONET
M. Jean-Marc PUJOL ayant donné pouvoir à Mme Christine GAVALDA-MOULENAT
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Mme Chantal GOMBERT
Mme Chantal BRUZI ayant donné pouvoir à M. Pierre PARRAT
Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à M. Yves GUIZARD
Mme Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard REYES
Mme Marie ESTEVES ayant donné pouvoir à M. Gérard RAYNAL

ABSENTS

Mme Marie BACH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Sébastien MENARD

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES PRÉSENTS EN COURS DE SÉANCE

• Point 1.01.

M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES, absents

• Point 1.02.

M. Pierre Louis LALIBERTE donne procuration à M. Charles IFSSAH

- **Point 2.01**

M. François DUSSAUBAT donne procuration à M. Charles PONS

Étaient également présents :

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Philippe MOCELLIN, Directeur Général des Services

M. Jean-Philippe LOUBET, Directeur Général des Services Adjoint

M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources

Mme Sandrine RAYNARD, Directrice Générale Adjointe des Services – Citoyenneté et Solidarité

M. Farid BELACEL, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, stratégie foncière et attractivité commerciale

M. Jochen ENGELMANN, Directeur des Ressources Humaines

Mme Véronique ALIOT-LOPEZ, Directrice Adjointe de la Communication

Mme Manon LELAURAIN, Responsable du Secrétariat Général

M. Jean-Luc ROIG, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

Mme Catherine FONTANEL, Secrétariat Général

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je déclare notre séance ouverte.

APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Sébastien MENARD.

ANNONCE DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 14 décembre 2023, à 17h.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023

M. le Maire

On va passer maintenant à l'approbation des procès-verbaux. Le procès-verbal du 27 septembre 2023. Monsieur PARRAT.

M. Pierre PARRAT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en l'absence de notre chef de groupe, Chantal BRUZZI, qui est retenue au tribunal correctionnel pour défendre la cause juste d'une femme et d'un enfant, il me revient de prendre la parole au début de ce Conseil Municipal.

Il ne vous a pas échappé que lors de notre précédent Conseil, le 27 septembre dernier, j'ai ostensiblement quitté la salle dès l'évocation du point n° 2, c'est-à-dire en tout début de séance, pour manifester ma désapprobation à la tournure que prenaient les débats. J'ai relevé, et en relisant le procès-verbal cela a été confirmé, des invectives, des mots grossiers, des noms d'oiseaux au sens propre comme au sens figuré, et Chantal GOMBERT en a été justement outrée. J'ai relevé aussi des interpellations peu courtoises, empêchant les uns ou les autres de terminer leur phrase ou tout simplement de développer une idée. Les débats ont été enflammés, les esprits se sont énervés, l'irrespect et le mépris y ont gagné, tandis que la sérénité s'est effacée.

Sachez que je me fais une autre idée du débat démocratique. Dans une assemblée comme la nôtre, on peut tout dire, mais il faut s'exprimer correctement, en choisissant ses mots, sur un ton courtois. Le développement d'une thèse, la présentation d'un dossier requièrent parfois de la passion, mais l'orateur ne doit pas se laisser emporter par le flot de ses convictions au détriment de l'écoute et de la compréhension. Nous avons été élus par les citoyens de cette ville afin de gérer au mieux les intérêts collectifs. Les Perpignanais attendent de nous que nous construisions leur présent et leur futur, chacun à sa place, avec ses propres convictions. Ils ne comprendront jamais que l'assemblée municipale soit le théâtre d'un pugilat cacophonique où l'argot supplante le français. Notre qualité d'élus nous impose d'enrichir la réflexion par nos interventions réciproques et nos prises de position. Ceci suppose l'écoute, l'attention et l'échange dans le respect mutuel. Je ne pense pas comme vous, tous ceux qui sont ici ce soir ont aussi leur propre vision de la politique de la Ville, nous ne sommes pas toujours d'accord et c'est normal, mais il faut que nous puissions en parler avec sérénité.

Ce soir, avec Chantal GOMBERT, je pense que nous sommes les plus anciens élus de la Ville. Nous avons assisté à de multiples Conseils Municipaux, avec des échanges parfois vigoureux, ayant même conduits au départ de certains groupes d'élus pour manifester leur forte désapprobation. Mais je n'ai jamais, non jamais, connu l'insulte, la prise à partie et le mépris. Même dans les heures sombres des années 2008-2009, alors que la Gauche estimait que les élus en place n'avaient aucune légitimité, la rudesse des échanges n'a pas empêché la correction. Le vieil élu que je suis a plaisir à célébrer les mariages. J'ai élaboré, à l'attention des nouveaux mariés, un discours que je déclame régulièrement comme une antienne. Je leur explique que la vie à deux n'est pas un long fleuve tranquille et que pour surmonter les barrages qui y sont parfois érigés, il faut se référer à deux vertus : le respect et la tolérance. Le respect permet d'écouter l'autre. La tolérance permet de comprendre l'autre.

En conservant nos divergences, retenons, si vous le voulez bien, ces deux vertus cardinales. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci Monsieur PARRAT. C'est une profession de foi qui s'applique évidemment à votre groupe !

(hors micro : à tout le monde !)

D'accord, alors ça va. Maintenant, je pense que soit c'est moi qui entendais mal quand j'étais élu de 2008 à 2009, soit c'est vous qui avez la mémoire qui flanche. Parce qu'entre Monsieur CODOGNES, Madame AMIEL-DONAT et Madame RIPOLL qui filmaient tous les trucs et qui traitaient Jean-Paul ALDUY de tous les noms d'oiseaux, vous m'excuserez, c'était quand même autre chose que là. Vous avez

encore une fois grossi le trait, mais on le verra sur un autre dossier comme pour le reste.

Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour faire suite à ce que vient d'énoncer mon ami Pierre PARRAT, je voudrais revenir sur 4 pages, en 2 mots. Lors du dernier Conseil Municipal, vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire, aux questions qui étaient les suivantes, je vous remets aux pages 14 et suivantes. 1, pourquoi attaquer en justice l'association Perpignan la Catalane ? 2, pourquoi souhaitez-vous reprendre cette marque et surtout pour en faire quoi ? Je vous demande de bien vouloir me répondre par écrit, ce que vous m'aviez promis, mais au bout de 2 mois, je pense que vous n'en avez pas eu le temps.

Également, et vous devez en être informé, l'audience au TA de Marseille a été repoussée à une date ultérieure, la Ville n'ayant pas fourni les pièces justifiant sa demande. Comme d'habitude, un peu de laxisme.

Mais j'en viens à ce dont Pierre PARRAT parlait, parce que je suis également doyenne, comme il vient de le dire, de cette assemblée. Je dois aussi vous faire part de ma réprobation la plus forte quant au langage que vous avez tenu envers moi lors de votre intervention, je vous invite à la relire, se résumant à des paroles insultantes et inappropriées, des invectives de mauvais goût, des noms d'oiseaux indécents dans ces lieux. Une assemblée républicaine où, je vous rappelle, être élue, comme vous et comme tous mes collègues, démocratiquement au Conseil Municipal. Également, je ne vous permets pas de m'apostropher de la sorte et de m'insulter par l'intermédiaire de votre 1^{er} adjoint. De surcroît, le terme employé à mon égard, « l'indépendantiste catalane », ne correspond qu'à vos fantasmes. En effet, je vous rappelle que j'appartiens au mouvement démocrate qui s'appelle Horizon, derrière Edouard PHILIPPE. Cela faisait plusieurs fois que vous franchissiez la ligne rouge, Monsieur le Maire. Je souhaite que nous soyons dans un débat démocratique pour l'intérêt de Perpignan, des Perpignanaises et des Perpignonais, parce qu'ici, on ne fait pas de politique sur BFM ou CNEWS, on est au Conseil Municipal de Perpignan. Merci.

M. le Maire

Madame GOMBERT, les gens qui vous ont regardée, la dernière fois, interpellé la majorité se sont fait une idée de la teneur de vos propos. Ça suffit à une réponse que je vous donne là. Pour l'instant, on a toujours été très corrects, mais regardez-vous, vous plutôt ce que vous dites et la manière dont vous le dites et la manière dont vous mettez en cause certains élus.

Pour le reste, Perpignan la Catalane, il y aura un procès. Moi, je remarque que sur beaucoup de bâtiments publics, il y a encore Perpignan la Catalane, et évidemment n'importe qui ne peut pas utiliser ce nom-là tant que précisément, par l'usage, le Perpignan la Catalane fait toujours partie du patrimoine municipal. Point. Je ne peux pas en dire plus. Si cette association ne faisait pas de politique politicienne avec ce nom-là, très certainement il n'y aurait pas eu de procès. Mais comme cette association non seulement a volé le nom mais en plus a décidé de mener le combat contre la mairie de Perpignan, il n'y a aucune raison qu'on ne se défende pas. Voilà.

- Qui est contre ? Le groupe d'opposition.

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Majorité, merci.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire

On passe au dossier suivant, une modification de l'ordre du jour. Le 9.02 sur le NPNRU est retiré de l'ordre du jour et reporté. Monsieur GATAULT sera là à ce moment-là.

De plus, Monsieur François DUSSAUBAT, ne pouvant pas assister à toute la séance, les délibérations concernant les Ressources Humaines seront présentées après les délibérations sur les finances.

Est-ce que ça pose un problème à quelqu'un ? Non.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire

On passe maintenant aux décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame GOMBERT.

Mme Chantal GOMBERT

Merci Monsieur le Maire de me donner à nouveau la parole. Concernant la décision (...) occupation précaire Grandis Lumière, pouvez-vous nous éclairer sur le sujet ? Alors que je pense que c'est l'adresse d'un de vos élus maire de quartier. Donc je ne savais pas qu'un local appartenait à la Ville. Et savoir en quoi cette SASU est importante pour un loyer de 150 €. Merci.

M. le Maire

Voilà un exemple, Madame GOMBERT, d'une mise en cause personnelle.

M. Charles PONS

Ça a duré 2 minutes !

M. le Maire

La charte de Monsieur PARRAT devrait s'appliquer à vous immédiatement ! Monsieur BAUDRY va vous répondre.

M. Xavier BAUDRY

Je ne vais pas vous répondre sur le sujet parce que ce n'est pas de ma délégation, Madame, mais vous me mettez en cause personnellement. Vous savez très bien que c'est une résidence où il y a de nombreux appartements. D'ailleurs, c'est votre majorité qui à l'époque a acheté ce local. D'ailleurs, à l'époque, je fais même une petite parenthèse, vous étiez venue visiter mon propre appartement avec Monsieur AMIEL, je crois, par simple curiosité, voyez-vous. De grâce, s'il vous plaît, évitons ce genre de remarque, d'accord ? Il y a d'autres résidences, on pourrait parler, je ne sais pas, de l'Espace Méditerranée, mettre en cause certains élus, je ne sais pas. C'est facile comme ça de donner des adresses et de dire « il y a un élu à cette adresse, qu'en est-il ? ».

M. le Maire

Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

J'ai 3 décisions sur lesquelles je voudrais un certain nombre de précisions, s'il vous plaît.

La toute première, c'est la décision 183. On a beaucoup entendu parler dans les médias du fait que Madame HIDALGO avait profité d'aller inspecter dans les îles des installations ayant trait aux Jeux Olympiques, à Perpignan j'ai l'impression que c'est un peu moins exotique, mais on est un petit peu dans le même type de démarche quand même. Si je comprends bien la décision 183, il y a un certain nombre d'élus, dont on ne connaît pas les noms mais vous nous les communiquerez, ça peut être discrètement par ailleurs, je n'ai pas de problème pour ne pas les mettre en cause, un certain nombre d'élus qui ont profité d'une formation à Avignon du 15 au 17 septembre 2023. Il se trouve qu'à Avignon, à cette date-là, c'étaient les journées de rentrée du Rassemblement National. Et que cette formation s'appelait « Quelle interaction entre les territoires et l'Union Européenne ? ». Monsieur le Maire, pour nous rassurer définitivement, sachant que cette formation a quand même coûté 2 250 € à la Ville, pourriez-vous nous communiquer le contenu de cette formation, les intervenants, les élus concernés et nous rassurer sur le fait qu'évidemment, la Ville n'a pas pris en charge le déplacement ou l'hébergement de ces élus dans cette formation qui évidemment est légale, je n'ai aucun doute là-dessus, est-elle morale, c'est une autre question.

M. François DUSSAUBAT

L'ensemble des éléments sont en pièces-jointes. Le contenu...

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur DUSSAUBAT, il n'y a aucune pièce jointe, jamais, dans les décisions du Maire.

M. le Maire

Monsieur BAUDRY va vous répondre.

M. François DUSSAUBAT

Si, si, on les a fait mettre. Justement, j'avais demandé à ce qu'on les mette, donc je pense qu'elles y sont.

M. Xavier BAUDRY

Monsieur NOUGAYREDE, vous savez que vous avez la possibilité auprès du Secrétariat Général d'aller consulter les différents dossiers et les annexes qui ont trait à ces délibérations.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, Monsieur BAUDRY, mais actuellement il n'y a aucune pièce-jointe aux délibérations du Maire.

M. Xavier BAUDRY

Ensuite, concernant cette formation, encore une imprécision de votre part, voyez-vous, parce que vous avez parlé, je crois, des journées de rentrée du Rassemblement National qui n'étaient pas dans la commune d'Avignon, elles étaient à Beaucaire. Ensuite, je tiens quand même, vous lirez Le Canard enchaîné, je crois qu'il y a eu un article récemment dans le Canard enchaîné sur une formation des élus LR qui s'est terminée en Grèce. J'invite tout le monde à aller consulter.

M. Bruno NOUGAYREDE

Pour être honnête, je n'y étais pas. Ce qui m'intéresse, ce sont les finances de la ville de Perpignan, l'argent des Perpignanais et ce que nous faisons de cet argent et l'exemplarité que nous donnons. Donc vous nous répondez par écrit, c'est cela ?

(hors micro)

La question, vous nous répondez par écrit ?

La décision n° 147, Monsieur le Maire, concerne les travaux qui sont actuellement exécutés rue des Augustins. Donc si je comprends bien, cette décision que vous avez prise, des travaux actuels sont organisés et devraient durer 59 jours, si j'en crois la délibération. Actuellement, il y a énormément de travaux dans le centre-ville, énormément de changements, de modifications de circulation qui posent de graves inconvénients pour les gens qui habitent dans le centre ancien. Pouvez-vous d'une part nous confirmer que ces travaux rue des Augustins vont, à un moment ou un autre, prendre fin ? Parce que ça fait quand même une année que c'est un boxon inexprimable.

Est-ce que vous pouvez, Monsieur le Maire, en même temps nous donner quelques informations sur ce qui est en train d'être fait sur le boulevard Wilson ? Sur le boulevard Wilson, il y a un certain nombre de travaux qui ont été faits, qui complexifient vraiment la circulation. Il y a un certain nombre de passages piétons qui ont été déplacés de quelques mètres, certains d'entre eux ont été déplacés et se retrouvent face à un réverbère ou face à l'évacuation d'air d'un parking, donc ça rend l'accessibilité de ces passages piétons totalement impossible pour des personnes en fauteuil ou pour des personnes avec des poussettes.

Enfin, toujours sur ce centre ancien, quand on regarde ce qui vient d'être fait sur la circulation de la rue des Rois de Majorque, où a été créé une espèce de dédale assez incompréhensible pour, je crois, tous les riverains, tous les gens qui y habitent et tous les gens qui y circulent. Ce dédale conduit à faire passer toutes les voitures de cette rue, dans laquelle justement les riverains se plaignaient qu'il y avait trop de flux,

devant une école. Donc on a créé une chicane qui fait que toutes les voitures qui passaient rue des Rois de Majorque se retrouvent maintenant rue des Remparts Saint-Mathieu devant une école, ce qui me semble totalement absurde au vu des problématiques de sécurité qu'on a et de la fréquentation des parents qui viennent s'arrêter devant cette école. Pouvez-vous, là-dessus, nous donner quelques éléments, s'il vous plaît ?

M. le Maire

Monsieur GUILLAUMON va vous répondre.

M. Frédéric GUILLAUMON

Concernant la rue des Augustins, les travaux devraient être terminés la première semaine du mois de décembre, comme il était prévu. Il était prévu, je crois, le 20 ou 23 décembre, et on a pour l'instant un petit peu d'avance, donc première semaine de décembre, les travaux s'arrêtent. Nous avons déjà un certain nombre de cellules commerciales qui sont en notre possession. Le process avance pour les autres. Fin du premier semestre 2024, on devrait pouvoir livrer quelque chose de plus que présentable. Donc ça se passe comme prévu, sans problème et vous verrez le résultat.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et vous confirmez que cette rue restera en sens interdit ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Elle sera piétonne, cette rue. Une borne a été installée au bout, elle sera manipulable par les ayants-droits mais ça reste une rue piétonne. L'accès au parking de la République se fera...

M. Bruno NOUGAYREDE

Par les autres rues.

M. Frédéric GUILLAUMON

Par les autres rues, comme on l'avait déjà annoncé.

Concernant les travaux du boulevard Wilson, suite aux remarques et aux plaintes même de riverains qui habitent de l'autre côté, notamment sur le cours Palmarole, il était devenu compliqué de traverser les 2 passages cloutés qui sont face au Castillet et celui qui était...

M. Bruno NOUGAYREDE

Au 7, je vois.

M. Frédéric GUILLAUMON

Voilà. Parce qu'on traversait une moitié de ce boulevard, il fallait s'arrêter au milieu pour pouvoir appréhender les véhicules et traverser. Donc on a décidé de

sécuriser ces 2 traversées en les entrecoupant, de la même manière qu'on l'a fait au début du boulevard des Pyrénées, à la fin de Lazare Escarguel, avec une chicane où les piétons peuvent venir se mettre en sécurité au milieu de la voie, attendre que ça se libère pour pouvoir traverser l'autre moitié.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et on restera en 2 fois 2 voies.

M. Frédéric GUILLAUMON

Non, il faut savoir qu'on descend Wilson, Wilson est en 1 voie, la dernière partie de Bourrat à 1 voie. On élargit mais on va rétrécir, on va chicaner parce qu'il faut éviter la vitesse, et pour éviter la vitesse, il faut chicaner. Ce n'est pas en mettant des ralentisseurs, on ne peut pas mettre des ralentisseurs à partir du moment où il y a des autobus, on ne peut pas mettre des ralentisseurs brutaux, donc la seule solution pour l'instant, à moins que vous ayez une meilleure solution, c'est de chicaner, et c'est efficace, c'est ce qui se fait partout. Donc on a décidé de chicaner. Et après, pour attaquer les feux rouges, on remet en 2 voies.

Pour l'instant, il y a des travaux qui sont aussi... Non, ne remuez pas la tête, Madame...

Mme Christine MOULENAT GAVALDA

On ne peut plus conduire non plus ! Alors si on ne peut plus conduire, il faut nous le dire !

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais non ! Si vous voulez, on a en ce moment des travaux au pôle Larminat, c'est vrai, qui sont concomitants et qui perturbent un peu la circulation, mais quand ça va être rentré dans l'ordre d'ici quelques jours, vous allez voir, les choses vont...

M. Bruno NOUGAYREDE

Et quid des bus et quid de l'accessibilité de ces passages piétons ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Mais l'accessibilité, c'est-à-dire ?

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est-à-dire le déplacement de ces passages piétons, je vous encourage à y aller avec un fauteuil roulant et une poussette...

M. Frédéric GUILLAUMON

J'y passe tous les matins et tous les midis.

M. Bruno NOUGAYREDE

On ne peut plus passer. Il y a des lampadaires au bout...

M. Frédéric GUILLAUMON

C'est parce que c'est en chantier, ce n'est pas terminé.

M. Bruno NOUGAYREDE

Donc les lampadaires seront déplacés ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Vous aurez l'accès direct, les personnes auront l'accès, que ce soit les PMR, les personnes avec un déambulateur, les personnes avec des difficultés pour marcher, pour se déplacer, pourront aisément avoir accès au passage piéton, refuge au milieu de la voie et pouvoir accéder à la deuxième partie en ayant attendu que la voie se libère de l'autre côté.

M. Charles PONS

Je voulais intervenir parce que je connais bien ce boulevard. Effectivement, quand ils ont fait les travaux, vous avez entièrement raison et moi le premier, sur le nouveau passage piéton, on tombait sur un trottoir. Il y avait juste à côté l'ancien où on pouvait passer avec le passage avec un fauteuil roulant ou quoi que ce soit. Donc je me suis dit « mais qu'est-ce qu'ils font ? Ça ne va pas ou quoi ? ». En fin de compte, bien sûr, les travaux n'étaient pas finis, ils vont enlever ce trottoir. Mais au début, c'est vrai, je ne comprenais pas très bien.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que ce boulevard-là, c'est le seul boulevard où il y avait une double voie. Vous arrivez de Jean Bourrat, il n'y a qu'une seule voie ; vous arrivez de Clemenceau, il n'y a qu'une seule voie. Et dès que les gens se mettaient au feu ou à la pharmacie des Platanes ou au niveau des Galeries Lafayette, ils prenaient une accélération, mais comme c'était le seul moment où il y avait 2 voies, tout le monde se mettait à foncer, c'était une sorte de Mario Kart, ils dépassaient et ça fonçait comme des fous. Il fallait honnêtement couper la vitesse.

M. Bruno NOUGAYREDE

Clemenceau, il y a une voie de bus. Il y a 2 voies parce qu'il y a une voie de bus et une voie pour les taxis.

M. Charles PONS

Effectivement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Mais là, elle n'y sera pas donc.

M. Charles PONS

Oui mais vous aurez une chicane. Prenons l'exemple de l'arrêt de bus qui est boulevard Wilson au niveau de chez le notaire. Vous verrez, soudainement ça

s'écarte en deux, il y aura une 2 voies. Une voie pour que le bus puisse se garer et que les voitures puissent continuer à rouler, se mettront sur la gauche et ça se retransformera en 2 voies et après ça repassera à une voie. C'est idéal pour couper la vitesse, parce que je vous le dis honnêtement, il y avait quelques frayeurs, notamment des parents en poussette ou quoi que ce soit, ou des personnes âgées avec leur cabas qui revenaient des courses, c'était chaud. C'était vraiment très, très chaud, et c'est une excellente idée.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et, s'il vous plaît, sur la rue des Remparts Saint-Mathieu ?

M. Frédéric GUILLAUMON

Sur la rue des Remparts Saint-Mathieu et autres, rue des Lices, etc., on a réorganisé la circulation, pareil, parce qu'il y avait, suite aux remontées des riverains, une vitesse excessive des véhicules qui passaient par ces rues. Donc on a réorganisé la circulation, on a chicané, on a changé la circulation notamment devant l'école Sainte-Thérèse, on est repassé en sens unique, on a passé 2 voies en sens unique, on a...

M. Bruno NOUGAYREDE

Le problème, ce n'est pas devant l'école Sainte-Thérèse parce que l'école Sainte-Thérèse était déjà une voie unique. Mais l'école Jordi Barre c'est un problème.

M. Frédéric GUILLAUMON

J'y viens, j'y viens. On circule devant l'école Sainte-Thérèse pour pouvoir déposer les élèves, pouvoir les récupérer. Il y a des élèves en difficulté de mobilité donc on peut les laisser devant l'école, et c'est la même chose pour l'école Jordi Barre. Pour l'instant, on laisse la circulation devant l'école Jordi Barre, on ne peut pas la couper à la circulation. On la sécurise au maximum. Si ce n'est pas suffisant, on ira un peu plus loin, mais on ne peut pas supprimer la circulation devant l'école, ne serait-ce que pour les véhicules de secours.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je ne dis pas qu'il faut la supprimer, je regrette qu'on ait dérivé toute la circulation devant l'école. Ça, c'est plus embêtant que de laisser des voitures passer devant.

M. Frédéric GUILLAUMON

Écoutez, pour l'instant en tout cas, ça a été mis en place il y a quelques semaines, mais pour l'instant on a des remontées positives, on n'a pas eu de plaintes. Et croyez-moi, à chaque fois qu'on nous fait des remontées négatives, on est là pour les écouter et essayer d'accompagner les personnes à qui on amène des difficultés. Pour l'instant, vous êtes le premier.

M. le Maire

Ça y est ? C'est bon ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, oui.

M. le Maire

Juste, je vais quand même répondre...

M. Bruno NOUGAYREDE

Attendez... Ah oui, pardon.

M. le Maire

Vous avez fini ou pas ?

M. Bruno NOUGAYREDE

J'avais une autre délibération.

M. le Maire

Allez-y, allez-y.

M. Bruno NOUGAYREDE

La n° 193. La n° 193, c'est une délibération d'un marché de prestations de service pour les insertions publicitaires des musées. Déjà, j'aurais voulu savoir, Monsieur BONET, vous devez le savoir maintenant la saison culturelle étant terminée, combien on a eu cette année de visites à peu près, je ne vous demande pas le chiffre à l'unité près, mais combien on a eu de visites à peu près sur l'exposition au musée Rigaud cette année ?

M. André BONET (*hors micro*)

J'en parlerai tout à l'heure.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui mais vous pouvez me répondre.

M. André BONET (*hors micro*)

Je n'ai pas le chiffre sous les yeux mais je vais vous en parler.

M. Bruno NOUGAYREDE

Vous ne l'avez pas, le chiffre ?

M. André BONET (hors micro)

Si, si mais je vous en parlerai tout à l'heure.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je vous demande juste le chiffre mais bon, d'accord. Peut-être que je réagirai quand vous donnerez le chiffre tout à l'heure parce que c'est peut-être là qu'il y a un sujet.

En tout cas, sur la question publicitaire, il me semble qu'il y a un petit sujet quand même. Aujourd'hui, il y a énormément d'affichages en ville sur un certain nombre d'activités diverses et variées, sur un certain nombre de conférences, sur un certain nombre de rassemblements divers et variés qui souvent ne durent pas très longtemps parce qu'ils sont là pendant une semaine avant l'évènement et puis ils disparaissent. Sur le musée, ça m'a frappé de voir par exemple qu'après le 15 août, il n'y avait quasiment plus aucun affichage autour du musée en ville, qui est pour moi quelque chose d'assez important et d'assez central dans le flux de touristes qu'on veut conduire sur cette ville de Perpignan et dans l'offre touristique que nous avons. J'ai été frappé de voir que par exemple tout ce qui était collé sur les vitres de l'office du tourisme pour faire la promotion de l'exposition avait disparu avant même la fin de l'été. Si les chiffres de fréquentation sont bons, ma question tombe à l'eau. En tout cas, je ne sais pas si elle tombe à l'eau, mais elle a moins de sens. Si les chiffres de fréquentation ne sont pas bons, je pense qu'il faut quand même s'interroger sur la manière dont on organise la communication autour du musée Rigaud. Il me semble aujourd'hui que la flopée d'informations, la flopée d'annonces en permanence qui ne cessent de changer font perdre clairement toute possibilité de repérage pour quelqu'un qui passe dans cette ville et qui n'y reste pas très longtemps. Mais j'interviendrai quand vous direz le chiffre alors.

M. le Maire

Tu veux intervenir ou pas ? Monsieur BAUDRY voudrait prendre la parole.

M. Xavier BAUDRY

Juste, Madame GOMBERT, je réfléchissais à votre première intervention. Quand même, je ne sais pas si vous vous rendez compte, on vit dans une période où les élus sont régulièrement menacés, et vous avez là, en public, devant tout le monde, alors que nous sommes filmés, révélé mon adresse. J'espère qu'il n'y aura pas de conséquences, très sincèrement. Je ne suis pas quelqu'un de peureux, mais sincèrement, ce genre de procédé, c'est assez intolérable.

M. le Maire

J'en termine avec ce sujet-là. Monsieur NOUGAYREDE, vous avez bien fait de parler de formation parce que la formation, les instituts de formation, ils sont agréés par le ministère de l'Intérieur, les comptabilités déposées etc. et celle de la Mairie n'y échappe pas. En revanche, figurez-vous que je suis tombé sur une facture de traiteur de novembre 2016 où les élus de l'ancienne majorité se sont payés un déjeuner avec les deniers publics pour le deuxième tour des primaires de la droite. Je le dis publiquement, j'espère que ce sera inscrit au PV, comme ça peut-être qu'il y aura

des investigations à faire. Mais ça mérite quand même effectivement qu'on se penche sur ces choses-là, Monsieur NOUGAYREDE, je suis bien d'accord avec vous.

M. Bruno NOUGAYREDE

Nous allons en reparler.

M. le Maire

On va passer maintenant un PowerPoint sur les festivités de Noël.

(PowerPoint sur les festivités de Noël)

M. Charles PONS

Merci beaucoup. Comme vous avez pu le voir, ça aurait été bien avec un peu plus de son, Messieurs, c'est dommage, mais en tout cas merci pour avoir diffusé ce teaser.

Nous avons décidé cette année de débiter les festivités de Noël par le samedi 25 novembre à partir de 18h. Vous aurez différents événements. Nous commencerons bien sûr le 25 novembre à 18h30 par la parade que nous avons mise en place l'année dernière, qui a rencontré un franc succès, voire même un plébiscite. Nous sommes ravis de reproduire cette parade. Elle aura lieu une seconde fois, je vous le dirai tout à l'heure. Nous avons bien sûr tout ce qui est chalets de Noël, que vous connaissez tous, chalets alimentaires sur les allées Maillot, chalets plus objets de décoration sur le quai Vauban. Nous aurons le concert de Noël et le gospel avec un feu d'artifice, le samedi 23 décembre, il y aura un grand feu d'artifice. Avec aussi la parade qui aura lieu le 9 décembre. Le 9 décembre, il y aura aussi une seconde parade. Après, il y aura une nouveauté cette année, c'est une crèche, mais sur la Basse. Vous aurez une magnifique crèche installée sur un bateau, sur la Basse. Ce sera la grande nouveauté cette année. Bien sûr, les fêtes traditionnelles comme une petite fête foraine, on aura bien sûr toutes les illuminations de Noël, on aura la fabrique de Noël, le Caga Tió, on aura les traditions de Nadal avec les chants et autres.

Vous avez toute une panoplie d'animations et de programmations qu'on va vous préparer, qui j'espère vous plaira et vous contentera. En tout cas, nous sommes très contents avec les services, que ce soit de l'animation et de la communication, d'avoir préparé, je l'espère, un Noël les plus joyeux possible. Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de questions, ça tombe bien, c'est très bien.

Nous allons continuer. Nous allons passer maintenant à la décision n° 1.01, c'est la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2023 et je laisse la parole à Monsieur DUSSAUBAT.

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

DOSSIER 1.01 – Décision Modificative n° 1 (budget principal) – Exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Merci Monsieur PONS. La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années d'avoir un seul évènement budgétaire majeur, qui est l'adoption du budget principal en mars et qui normalement prévoit l'ensemble des moyens financiers alloués, en reprenant notamment les N-1 et les reports. La Ville ne présente en général qu'une seule Décision Modificative technique en novembre, afin de procéder à des ajustements. C'est véritablement ce que nous allons faire aujourd'hui puisque cette DM, qui sera la seule de cette année, s'équilibre à 2 millions d'euros en fonctionnement, c'est-à-dire 0,93 % du budget primitif qui est de 216 millions. En plus, vous allez voir qu'il n'y a vraiment que des choses très techniques.

En fonctionnement, pour les dépenses, il est proposé d'abonder le chapitre 011 de 1 892 000 €, pour principalement le périscolaire et l'aide aux leçons, 415 000 € ; l'externalisation de la ludothèque Rabelais pour 212 000 € ; l'externalisation de la crèche du Moulin à Vent pour 317 000 € ; le marché de nettoyage des locaux pour 250 000 € ; et le coût des repas, la restauration scolaire pour 257 000 €.

Pour le chapitre 65, il est proposé de l'abonder de 373 000 €. Ça correspond principalement aux admissions en non-valeur qui sont plus importantes que d'habitude ; mais ça, on le verra un peu plus loin. Et il est proposé de réduire le chapitre 012 de 265 000 € ; ça, c'est la masse salariale.

Toujours en fonctionnement, concernant les recettes. Il vous est proposé d'abonder le chapitre 70, la refacturation de la restauration scolaire, de 100 000 €. Le chapitre 74, qui correspond à un versement complémentaire de la CAF et de la MSA au titre du plan Rebond, qui avait été un peu sous-estimé, donc le chapitre 74 il est proposé de l'abonder de 918 489 €. Et le chapitre 731 de 981 511 €, ce qui correspond à des recettes, qui n'avaient pas été prévues, de droits d'enregistrement.

Concernant la section investissement, le DM s'équilibre à 8,5 millions. Il est opéré un complément sur les différents chapitres de dépenses réelles d'équipement à hauteur de 8 208 000 €. Il est proposé d'abonder le chapitre 13 de 100 000 € ; le chapitre 20 de 366 500 € ; le 204 de 1 400 000 € ; le 21 de 940 000 € ; et le 23 de 5 372 975 €. Ensuite, le 041, il s'agit simplement d'un transfert de 292 000 €, c'est un simple transfert d'écriture pour pouvoir récupérer le FCTVA. Ensuite, un dernier élément, une ventilation des crédits alloués aux opérations pour comptes de tiers effectués par prélèvement sur ces opérations achevées et abondements de 29 621 €. C'est juste un jeu d'écritures puisque c'est le chapitre 45411 et 45412 que l'on verra un peu plus loin.

En recettes, chapitre 24, du fait de réalisations de ventes foncières qui n'étaient pas prévues, il est proposé d'abonder de 741 775 € le chapitre 24. Le chapitre 10, il est proposé de l'abonder de 637 931 €, ce qui correspond au reversement de la taxe d'aménagement par PMM. Au chapitre 13, l'ajustement des subventions perçues, ce sont essentiellement des subventions de l'État, il est proposé d'abonder de 1 792 118 €. Au chapitre 20, il est proposé d'abonder de 370 000 €, ce qui correspond à un transfert des études et de maîtrises d'œuvre sur le Palais des Expositions. Chapitre 21, remboursement de l'annulation de la préemption du couvent Sainte-Claire, 1,2 million. Et chapitre 16, emprunts d'équilibre de 3 180 951 €, qui ne seront pas réalisés.

M. Charles PONS

Avez-vous des questions, s'il vous plaît ? Monsieur NOUGAYREDE.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je suis désolé mais je vais commencer par regretter. C'est compliqué pour moi parce que Monsieur le Maire n'est pas dans la salle. C'est compliqué parce qu'après on me reprochera d'avoir dit un certain nombre de choses alors qu'il n'était pas là, que c'est une forme de couardise de ma part. Non, pardon, je regrette qu'il ne soit pas dans la salle. D'autant plus que, si j'ai bien compris, c'est lui qui reprend en direct les délégations des finances.

Je voudrais commencer par un préambule. En 2014, quand Jean-Marc PUJOL est réélu, quand Louis ALIOT est élu dans l'opposition avec un certain nombre d'entre vous, Jean-Marc PUJOL confie la présidence de la Commission des Finances à un membre de votre équipe, à l'opposition. Aujourd'hui, dans beaucoup de collectivités, c'est fait ainsi. C'est même un usage qui est devenu obligatoire à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, c'est un usage qui participe à la vie démocratique, à l'équilibre des institutions. Pour nos concitoyens qui nous écoutent, qu'est-ce que c'est ? C'est la possibilité pour l'opposition à tout moment d'aller poser un certain nombre de questions techniques, d'aller regarder un peu en détail dans les comptes ce qui se passe. Ça n'enlève en rien au Maire ou à son équipe la capacité d'agir, mais ça permet à l'opposition d'avoir un droit de regard. Et ça permet surtout d'éviter ce qui va se passer maintenant. C'est-à-dire que là, il va falloir qu'on aille regarder, poser des questions titre par titre pour essayer de savoir pourquoi on justifie ça. Ce n'est pas, normalement, la place de ce qu'on doit faire au Conseil Municipal. Vous pouvez me répondre en me disant qu'il n'y a aucune obligation de convoquer une Commission des Finances pour étudier une Décision Modificative, c'est bien vrai. Mais la question est quand même d'établir une véritable transparence, qui permette justement de faire vivre de débat démocratique.

Donc je vous demande ici solennellement, puisque la Présidente de la Commission des Finances, sauf si elle a conservé ce poste, je n'en sais rien, mais si elle a démissionné de la présidence de la Commission des Finances, je vous demande instamment de la confier à l'opposition. C'est un acte démocratique, c'est un acte de transparence, ça permettra d'éviter beaucoup de questions, beaucoup de débats, beaucoup de choses qui aujourd'hui n'ont pas lieu d'être vraisemblablement. Et je pense que c'est extrêmement important que vous le fassiez et je pense qu'en plus c'est quand même un engagement de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, avant son élection, avait dit qu'il respecterait les préconisations d'Anticor et Anticor demande justement, dans ce souci-là, que la présidence de la Commission des Finances soit confiée à l'opposition. Donc j'espère que ça va être le cas dès les prochaines semaines. Et nous saurons en faire un usage, je crois, démocratique et intelligent.

Aujourd'hui, la difficulté qu'on a avec cette Décision Modificative, Monsieur DUSSAUBAT, c'est que vous avez synthétisé un certain nombre de mouvements, je n'ai pas de difficultés avec ça et je vous crois sur parole là-dessus. La vraie difficulté, c'est que des mouvements, il y en a beaucoup plus derrière. Alors à vous de me dire s'ils sont importants ou pas importants mais pour nous, la nécessité, c'est de comprendre exactement ce qui se passe en termes de dépenses. Je vous rappelle que lors du précédent vote du budget, nous sommes intervenus à de multiples reprises, nous l'avons fait devant la presse, nous ne cessons de le répéter, sur le fait que les dépenses de fonctionnement de la Ville ne cessent d'augmenter. Vous pouvez dire qu'elles n'augmentent que de 2 % du budget dans une Décision Modificative, certes, mais elles augmentent encore et toujours et il y a 2 millions d'euros. Donc c'est une vraie difficulté, nous n'avons pas d'explications suffisamment claires là-dessus donc je vais devoir vous demander ce qu'on y met.

Ensuite, j'ai la même difficulté, que j'aurais pu poser en Commission des Finances si elle avait eu lieu et si nous avions pu la rassembler si nous l'avions présidée, savoir où est-ce qu'on en est aujourd'hui un petit peu de l'exécution budgétaire, parce que c'est le point le plus important pour essayer de comprendre vers quoi on va.

M. François DUSSAUBAT

Oui mais...

M. Charles PONS

François, tu laisses parler, tu laisses finir et on répondra en même temps à toutes les questions.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, ça me semble plus simple.

Aujourd'hui, il nous manque tous ces éléments-là. Donc là, on va devoir se coltiner une séance un peu fastidieuse, comme on fait en Commission des Finances, où je vais dire, Monsieur DUSSAUBAT, s'il vous plaît, pouvez-vous me dire dans ce compte, qu'est-ce qu'il y a et pourquoi il augmente ou pourquoi il baisse. On n'a pas le choix.

M. François DUSSAUBAT

La difficulté, c'est que l'exercice que vous demandez, c'est l'exercice du compte administratif en fait. Là, on passe simplement des opérations d'écritures pour des modifications qui sont véritablement marginales.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, Monsieur DUSSAUBAT...

M. François DUSSAUBAT

On a réabondé des chapitres.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur DUSSAUBAT, vous avez balayé d'un revers de main les 3 100 000 € d'emprunts supplémentaires qu'on inscrit en disant « on ne les souscrira pas ». Pardonnez-moi, on avait, en 2022, au compte administratif, il y avait 24 millions d'emprunts qui avaient été faits. Au compte administratif, en 2021, il y en avait 18. Au budget 2023, on en a inscrit 35.

M. François DUSSAUBAT

Tout à fait.

M. Bruno NOUGAYREDE

Et là, on nous demande d'en inscrire encore un peu plus. Je veux bien vous faire confiance et dire « ne vous inquiétez pas, il n'y en aura que 20 à la fin de l'année de

l'exercice et vous aurez une agréable surprise lors du compte administratif ». Mais aujourd'hui, pourquoi est-ce qu'on en inscrit 3 millions de plus alors qu'on en a déjà 35 et que vous me dites « ne vous inquiétez pas, on ne va pas les utiliser » ? Quel est l'intérêt d'en rajouter, de nous demander de voter une possibilité d'emprunts supplémentaires alors qu'il y en a déjà 35 et que vous dites « ne vous inquiétez pas, 20 suffiront largement et amplement ».

M. François DUSSAUBAT

C'est de la comptabilité publique. En investissement, il faut bien qu'on équilibre la DM. Les dépenses qui sont prévues là, ce sont essentiellement des dépenses qui étaient déjà prévues à la PPI puisque vous avez, dans la DM, l'ensemble des chapitres 20, 204, 21 et 23, tout ça, c'est la PPI, c'est la Programmation Pluriannuelle de l'Investissement.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je l'ai bien vu, merci.

M. François DUSSAUBAT

Là, on a réalisé un peu plus de travaux. Mais surtout, ce qui nous importe, c'est de voter ces crédits puisque ces travaux seront sur le budget 2024, mais le budget 2024 n'étant voté qu'au mois de mars, il faut que les services puissent, entre janvier et mars, fonctionner et payer. En ouvrant simplement ces lignes-là, on permet d'abonder ces crédits sur la PPI, mais qui seront consommés l'année prochaine, c'est uniquement ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur DUSSAUBAT, je vous propose une question sur un titre et vous me répondez, on fait ça.

M. François DUSSAUBAT

Allons-y.

M. Bruno NOUGAYREDE

L'article 606-12.

M. François DUSSAUBAT

Alors attendez, vous êtes où là ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Je suis en section de fonctionnement, en dépenses.

M. François DUSSAUBAT

Oui.

M. Bruno NOUGAYREDE

Le 606-12, vous demandez une rallonge pour un poste d'énergie et d'électricité de plus de 600 000 €. Est-ce que vous pouvez me dire ce qu'il y a dedans et pourquoi cette rallonge ?

M. François DUSSAUBAT

L'augmentation du coût de l'électricité.

M. Bruno NOUGAYREDE

Parce que le coût de l'électricité, si je ne me trompe pas, on a signé il y a quelques mois maintenant un nouveau contrat qui s'applique et qui s'appliquait quand on a établi le budget, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui on a besoin d'en mettre plus ?

M. François DUSSAUBAT

En compte administratif, vous verrez qu'on passe de 4,4 millions à 8 millions. Les dépenses...

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas la question que je vous pose, je vous demande pourquoi, quand on a établi le budget en début d'année, qu'on savait le prix de l'électricité que nous allions payer puisque nous avons établi un contrat qui était déjà signé, pourquoi est-ce qu'on n'avait pas la somme dont on a besoin aujourd'hui ?

M. Charles PONS

Parce qu'il y a des créations de nouveaux locaux que nous devons prendre en compte, ce n'est pas évident.

M. Bruno NOUGAYREDE

Lesquels par exemple ?

M. Charles PONS

La chose n'est pas figée.

M. Bruno NOUGAYREDE

Lesquels par exemple ?

M. Charles PONS

Sur la création de nouveaux locaux, on ouvre des locaux un peu partout dans toute la Ville, des nouveaux postes ou quoi que ce soit, donc inévitablement, prenons l'exemple du bureau des Finances où on a refait entièrement ces nouveaux

locaux. On ne peut pas connaître le prix de l'électricité, sauf si on est dans une maison, qu'on ne bouge pas, avec le même foyer, sans aucune nouvelle acquisition ou quoi que ce soit.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur PONS, j'entends ça parfaitement. La question que je pose...

M. Charles PONS

D'où l'augmentation, c'est aussi simple que ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'était comme ça déjà avant, ce n'est pas nouveau sous le soleil. Juste, qu'est-ce qui justifie ça ? Je vous pose juste une question simple.

M. Charles PONS

C'est juste ça.

M. Bruno NOUGAYREDE

La difficulté, c'est qu'on ne peut pas voter une DM si on n'a pas d'explications.

M. Charles PONS

De toute façon, vous ne voterez pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

C'est plus compliqué que ça.

M. Charles PONS

Vous ne voterez pas pour.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur PONS, c'est plus compliqué que ça. Vous devez éclairer le vote des conseillers. On ne peut pas participer à un vote si le vote des conseillers n'est pas éclairé. C'est plus compliqué, ce n'est pas une question de s'y opposer.

M. François DUSSAUBAT

Un élément sur la consommation électrique, ça je le découvre, il y a eu une révision du mode de calcul et il se trouve que les prix ne sont plus les mêmes en fonction des heures. Il se trouve que l'opérateur s'est rendu compte qu'à certaines heures on consommait beaucoup plus et la facturation est plus élevée. Quand le calcul avait été fait, c'était sur une consommation beaucoup plus lisse et ce n'est pas la réalité. Mais c'est la consommation électrique et c'est une obligation.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je note cela et on verra sur le compte administratif.

S'il vous plaît, sur l'article 613-58, qui est un article qui a une dénomination qui s'appelle « autre ». On passe de 675 000 €, on augmente de 138 000 €.

M. François DUSSAUBAT

Attendez, pardon, excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. Bruno NOUGAYREDE

Sur l'article 613-58, qui a comme dénomination « autre », donc c'est un peu compliqué de savoir ce qu'il y a dedans, il y a une augmentation de 138 000 €, s'il vous plaît.

M. Charles PONS

Je vais prendre la parole parce qu'effectivement, vous faites le même jeu pendant la Commission des Finances.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ce n'est pas un jeu, Monsieur PONS, c'est que j'ai besoin de comprendre ! C'est de l'argent public, pardon !

M. Charles PONS

Vous allez nous envoyer toutes vos petites questions.

M. Bruno NOUGAYREDE

Ah non ! Non, non, non, non.

M. Charles PONS

Si, si, c'est moi qui décide, malheureusement, c'est moi qui décide.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, je suis désolé, non, non, Monsieur PONS.

M. Charles PONS

Si, si.

M. Bruno NOUGAYREDE

Monsieur PONS, non, non, non.

M. Charles PONS

Donc vous allez m'envoyer toutes vos petites questions et on vous répondra chapitre par chapitre sans aucun problème.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non. Monsieur PONS...

M. Charles PONS

Est-ce que vous avez d'autres questions sur la DM, s'il vous plaît ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, Monsieur PONS, je suis très clair. Monsieur PONS, on passe les questions les unes après les autres.

M. Charles PONS

Non, non, vous nous les mettez par écrit, on vous répondra chapitre par chapitre, aucun souci.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, Monsieur PONS, vous savez très bien que devant le tribunal administratif, une délibération qui a été votée sans avoir expliqué aux conseillers ce qui se passait est une véritable difficulté.

M. Charles PONS

On a bien expliqué là-dessus, Monsieur DUSSAUBAT vous l'a bien expliqué, il n'y a aucun souci. Avez-vous d'autres questions ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Non mais Monsieur PONS, vous ne pouvez pas traiter les finances publiques comme ça.

M. Charles PONS

D'autres questions ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, on a des questions. J'en ai posé 2, il y en a 25. Non, Monsieur PONS, vous ne pouvez pas faire ça.

M. Charles PONS

Vous en avez combien ? 25 de questions ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Je n'y peux rien.

M. Charles PONS

Avez-vous d'autres questions, s'il vous plaît ?

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, oui.

M. Charles PONS

Pas là-dessus, vous nous les donnez, on vous répondra sans aucun problème.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, je suis désolé.

M. Charles PONS

Il n'y a pas de non et de oui. C'est moi qui ai la police, donc à partir de là...
Monsieur PARRAT.

M. Bruno NOUGAYREDE

Sinon, dans ce cas-là, on quitte le Conseil Municipal, vous le faites entre vous, il n'y a pas besoin de nous, ça n'a aucun sens.

M. Charles PONS

Vous pouvez y aller. La porte est juste là,

Mme Christine MOULENAT GAVALDA

Vous pouvez répéter M. PONS ce que vous venez de dire ?

M. Charles PONS

La porte est juste là, vous pouvez y aller.

M. Bruno NOUGAYREDE

Oui, bien sûr. Bah on va y aller.

M. Pierre PARRAT

Monsieur le Premier Adjoint, il ne vous a pas échappé que la Commission des Finances ne s'est pas réunie, pour des raisons qui sont étrangères aux uns et aux autres. Vous savez comme moi, parce que vous y participez, que lorsque nous sommes à la Commission des Finances, nous posons un certain nombre de questions,

c'est parfois désagréable, ça prend du temps, mais chaque fois, vous nous avez apporté les réponses nécessaires et indispensables. Si bien que chaque fois que nous sommes venus au Conseil Municipal et que s'est posée une question budgétaire comme aujourd'hui, nous avons déjà eu en amont un certain nombre de réponses aux questions que nous nous posons. On était d'accord ou on n'était pas d'accord, mais peu importe, nous étions informés.

Il s'avère qu'aujourd'hui, puisque la Commission des Finances ne s'est pas tenue, nous ne sommes informés de rien. Et les questions qui sont posées par Monsieur NOUGAYREDE sont des questions légitimes que nous aurions posées normalement dans l'autre enceinte qu'est la Commission. Comment voulez-vous dans ces conditions, si vous ne pouvez pas nous répondre aujourd'hui, comment voulez-vous que nous puissions voter cette délibération ? Ce n'est pas possible ! Nous avons la nécessité d'être informés.

M. François DUSSAUBAT

Est-ce qu'il y a déjà eu une Commission des Finances sur des DM ?

M. Bruno NOUGAYREDE (hors micro)

Oui, l'année dernière.

M. François DUSSAUBAT

Exceptionnellement, c'est arrivé une fois pour des questions de personnel.

M. Bruno NOUGAYREDE

La question n'est pas celle-là.

M. Charles PONS

Monsieur PARRAT, vous avez entièrement raison là-dessus. Chaque fois à la Commission de Finances, vous y participez, j'y participe, c'est très intéressant, c'est chapitre par chapitre parce que vous détaillez tout, et vous avez entièrement raison, et on vous donne les réponses à tout, comme vous le disiez à juste titre.

Sur les DM, effectivement, il n'y a pas de Commission de Finances, sauf exceptionnellement l'année dernière pour une histoire d'augmentation sur le personnel mais sinon il n'y aura jamais de Commission.

M. Bruno NOUGAYREDE

Dans ces cas-là, vous acceptez que nous posions les questions, Monsieur PONS.

M. Charles PONS

Par contre, ce qui est intéressant, c'est pourquoi pas faire une Commission de Finances pour une Décision Modificative, c'est vrai que je n'y ai pas pensé.

M. Bruno NOUGAYREDE

Dans ces cas-là, Monsieur PONS, il faut me laisser poser les questions.

M. Charles PONS

Non, mais vous les poserez par écrit, on vous répondra sans aucun problème.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non, je suis désolé. Non, ce n'est pas possible, vous le savez, ce n'est pas possible.

M. Charles PONS

Est-ce qu'il y a d'autres questions s'il vous plaît ?
(hors micro)
Ce n'est pas grave, ne votez pas.

M. Bruno NOUGAYREDE

On s'en va, on ne peut pas participer. On ne sert à rien dans ce Conseil. Vous ne nous respectez pas, Monsieur PONS.

M. Charles PONS

Si, si, je vous respecte très, très bien.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, non. Les questions ne sont pas agressives.

M. Charles PONS

Pas du tout. Mais même très intéressantes, vous avez entièrement raison.

M. Bruno NOUGAYREDE

Je suis désolé, vous ne pouvez pas empêcher de poser des questions normales que posent des élus qui ont un mandat différent du votre mais qui l'ont reçu des Perpignanais de la même manière, donc nous ne pouvons pas participer à un Conseil Municipal qui nous empêche de faire cela.

M. Charles PONS

Je n'empêche pas que vous posiez des questions, Monsieur NOUGAYREDE, ne mélangez pas tout, je vous dis juste que vos questions, vous les mettez par écrit et on vous répondra avec grand plaisir.

M. Bruno NOUGAYREDE

Non, Monsieur le Maire ! Monsieur le Premier Adjoint, pardon. Lapsus révélateur, le Maire n'est pas là alors qu'il est adjoint.

M. Charles PONS

C'est bon ? Là-dessus, tu voulais peut-être répondre sur Anticor ?

M. Xavier BAUDRY

Monsieur NOUGAYREDE, le dossier du Conseil Municipal, vous l'avez bien reçu il y a une semaine, non ? Vous aviez eu le temps d'étudier les dossiers et éventuellement de poser les questions auprès du Secrétariat Général ? C'est une question. Vous aviez le temps d'étudier les dossiers comme tout le monde.

Ensuite, il faudrait quand même corriger certaines choses quant à la présidence de la Commission des Finances, Monsieur NOUGAYREDE. Pour être très précis, et vous le savez, en 2014, Jean-Marc PUJOL a signé la charte Anticor. C'est dans ce cadre-là qu'il a accordé la présidence...

(hors micro)

Je termine, Madame DAHINE, de la Commission des Finances à l'opposition. Louis ALIOT, d'ailleurs à l'époque, avait également, faut-il le rappeler, signé la charte Anticor. Il faut quand même rappeler qu'actuellement Anticor a perdu son agrément par un jugement du tribunal administratif, qui est d'ailleurs rétroactif, à avril 2021. Encore une fois, on n'a pas de leçons à recevoir en la matière. Vous siégez vous-même avec certains de vos élus en Commission des Finances, vous pouvez d'ailleurs poser des questions. Je tiens à faire remarquer quand même que le nombre de Commissions des Finances, peut-être d'ailleurs pour le fait que l'opposition exerçait la présidence au précédent mandat, il n'y en a pas eu autant de Commissions qui ont siégé, qui ont eu lieu d'ailleurs lors du précédent mandat, ceci expliquant peut-être cela.

M. Charles PONS

D'accord, très bien. Monsieur PARRAT.

M. Pierre PARRAT

Monsieur le Premier Adjoint, vous me confirmez que vous ne voulez pas nous répondre aujourd'hui aux questions que nous allons poser sur cette Décision Modificative ?

M. Charles PONS

Complètement. Parce qu'on n'aura pas la réponse sur les toutes les questions.

M. Pierre PARRAT

Dans ces conditions, je vous dis que nous ne pouvons pas voter cette délibération et nous ne pouvons pas continuer à assister à un Conseil Municipal où il n'est pas répondu aux questions légitimes qui sont apportées par l'opposition. Par conséquent, personnellement, je quitte cette salle, et je pense que mes collègues feront la même chose.

M. Charles PONS

Merci beaucoup. Passez une bonne soirée.

Cette feinte est aussi grosse qu'une ficelle, voire une corde, pour essayer de faire passer les élus ici comme incompetents. Inevitablement, c'est dommage, mais bon. On avait prepare beaucoup de documents, effectivement article par article, mais ça ne fonctionne pas. Mais bon, c'est bien dommage, c'est comme ça. Merci beaucoup en tout cas.

Donc on va proceder au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.01 est adoptée à la majorité.

On va pouvoir enfin travailler sur des dossiers intéressants. C'est dommage que Monsieur de France 3 ne filme plus jusqu'à ce que l'opposition vienne de partir, mais bon, c'est comme ça, c'était bien joué. Allez, on continue, François.

DOSSIER 1.02 – Régie du Palais des Congrès et des Expositions – Attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Dossier suivant, concernant le Palais des Congrès et des Expositions, attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023. Concernant cette délibération, Monsieur Louis ALIOT, Monsieur Frédéric GUILLAUMON, Madame Marion BRAVO, Monsieur Jacques PALACIN, Monsieur Jean-François MAILLOLS, Monsieur André BONET, Madame Florence MOLY, Madame Véronique DUCASSY, Monsieur Charles PONS et Monsieur Pierre PARRAT ne participent ni au débat, ni au vote, ils quittent la salle.

Il s'agit d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 000 € au Palais des Congrès et des Expositions. L'établissement public doit faire face à une facture énergétique beaucoup plus importante que prévue et les recettes d'autoproduction ont baissé, malheureusement.

Il vous est donc proposé de verser une subvention supplémentaire de 300 000 € mais qui ne sera exécutée qu'au regard des besoins réels de l'établissement public au 31 décembre.

Je tiens à préciser que par le passé la Ville versait une subvention de 1,3 million qui correspondait au personnel mis à disposition, que cette aide financière a disparu en 2022 suite au détachement du personnel municipal à l'établissement public. Depuis cette date, la Ville ne verse plus qu'une subvention de 800 000 € par an pour tenir compte des contraintes que la Ville impose à l'établissement : horaires d'ouverture et gratuité. Avec ce versement complémentaire de 300 000 €, l'aide s'élèvera à 1 100 000 €.

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.02 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, Monsieur BONET, Monsieur PONS, Monsieur GUILLAUMON, Madame MOLY, Monsieur GOURIER, Madame DUCASSY, Madame FOURQUET, Madame GOMBERT ne participent ni au débat, ni au vote.

DOSSIER 1.03 – EPIC Perpignan Rayonnement – Office de tourisme municipal – Attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Deux dossiers qui concernent la compétence tourisme.

Il est demandé de voter une subvention supplémentaire de 200 000 € à l'établissement public Perpignan Rayonnement pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses. La masse salariale prévue au BP ne prévoyait pas le recrutement d'une nouvelle directrice. Le budget primitif s'équilibrait avec une aide financière de 300 000 €. Les ressources de l'EPIC sont d'une part la taxe de séjour et d'autre part l'aide financière de la Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pour cette aide complémentaire de 200 000 €,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.03 est adoptée à l'unanimité.

Les mêmes restent dehors puisque nous allons voter pour la convention sur la réservation de billets gratuits.

DOSSIER 1.04 – EPIC Perpignan Rayonnement – Office de tourisme municipal – Convention pour la réservation de billets gratuits

M. François DUSSAUBAT

Des visites guidées gratuites de grande qualité sont proposées par la ville de Perpignan dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire. La diffusion et la communication de cette programmation est réalisée principalement par l'édition de la brochure Rendez-vous Perpignan. L'office de tourisme municipal propose la possibilité de mettre en avant ces visites sur différents sites internet et les réservations pourront se faire par l'intermédiaire de ces sites internet. Un logiciel devrait permettre à la Direction du patrimoine de consulter en temps réel ces réservations, un abonnement de simplement 12 € est proposé.

Est-ce qu'il y a des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.04 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons faire rentrer tout ce monde-là. Monsieur GUILLAUMON, régie du parking Arago, DM 1 pour l'exercice 2023, 1.05.

M. le Maire

Juste pour commenter les incidents, quand j'étais dans l'opposition, on posait des questions pour les DM, y compris ligne par ligne. Et il pouvait arriver que le Maire, parce que c'est très difficile quand on vous dit « chapitre tant, pourquoi une augmentation de tant », le Maire disait « écoutez, on ne peut pas vous répondre comme ça tout de suite, on vous répondra par écrit ». C'est assez banal comme réponse car l'opposition a toujours la faculté d'étudier ligne par ligne avant le Conseil Municipal pour savoir ce qu'il y a derrière les lignes, et pas venir faire du spectacle au Conseil Municipal pour tenter de démontrer, comme ils viennent de le dire dehors, que la démocratie était en danger.

J'ai dit quelques fois, et on voit l'état de la France, que cette Droite était pire que la Gauche. Et je le pense de plus en plus, dans tous les domaines, et on en a eu un échantillon ce soir. Et plus en privé ils tiennent des propos très à droite, et finalement moins ils le sont. La vérité c'est ça, et je déplore évidemment que l'opposition ait quitté la salle. Et je saurai le leur dire, évidemment, au prochain Conseil Municipal, mais je trouve cette attitude particulièrement pitoyable. Et encore une fois, ça ne m'étonne pas qu'ils aient perdu les dernières élections.

(applaudissements)

Passons au dossier suivant, Monsieur GUILLAUMON.

DOSSIER 1.05 – Régie du parking Arago – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2023

M. Frédéric GUILLAUMON

Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération qui vous est présentée a pour objet une modification budgétaire du budget primitif 2023 de la régie municipale du parking Arago et du parking Saint-Martin.

Cette décision vise à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif de la régie, et ce afin de tenir compte de la consommation effective des crédits et dépenses sur l'exploitation des parkings Arago et Saint-Martin.

Considérant que cette modification porte sur la section de fonctionnement en dépenses et en recettes ; considérant qu'elle vise à ajuster les prévisions comptables, afin d'intégrer des modifications portant sur des écritures supplémentaires en recettes et dépenses des parkings Arago et Saint-Martin, il est proposé au Conseil Municipal de voter la Décision Modificative n° 1 pour la section de fonctionnement portant sur les écritures suivantes : les fournitures non stockables sont abondées de 20 000 et passent de 120 000 à 140 000 ; les services bancaires et assimilés, de 11 000 à 17 000 ; les autres impôts locaux, de 18 000 à 30 000 ; les bâtiments publics, de 6 000 à 26 000 ; les dépenses diverses, de 10 000, donc de 28 000 à 38 000 ; et le divers passe de 15 000 à 17 000 ; ce qui nous porte à un total de 70 000, et imputé sur la section de fonctionnement, nous arrivons à 1 990 800 € au lieu de, au départ, c'était 1 920 800. A savoir que les augmentations des recettes de parking de la régie permettent fort heureusement d'absorber cette augmentation de charges.

Y a-t-il des questions ? A savoir quand même que la grosse partie de l'augmentation est due à l'augmentation de l'énergie et notamment pour nous au parking de l'électricité, vous vous en doutez un peu. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ? On passe...

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.05 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 1.06.

DOSSIER 1.06 – Taxes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur – Exercice 2023

M. François DUSSAUBAT

Il s'agit des taxes et produits irrécouvrables, donc il s'agit d'une admission en non-valeur pour 2023.

Comme chaque année, au Conseil de novembre, il est proposé d'admettre en non-valeurs divers produits irrécouvrables. Leur liste, qui vous a été jointe, est arrêtée sur proposition du Trésorier, qui justifie pour chacune d'elles que des diligences ont été entreprises pour les recouvrer mais que ça n'a pas été possible. Leur annulation par mandat permet de garantir le principe de la sincérité du budget. Cette année, les montants sont beaucoup plus élevés, puisqu'ils sont à 400 000 € alors que l'année dernière on était à 100 000 €, mais ça se justifie essentiellement par des dossiers qui concernent des travaux d'office pour compte de tiers. Et je tiens à dire que, malgré ces admissions en non-valeur, ça ne signifie pas que nous cessons de chercher à récupérer ces créances. Donc cette année, un total de 409 938,87 €.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 1.07.

DOSSIER 1.07 – Caisse des Dépôts et Consignations – Convention de financement intracting destinée à la rénovation de l'éclairage public

M. François DUSSAUBAT

C'est une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer des opérations d'intracting.

Le concept de l'intracting consiste à financer un investissement portant sur l'amélioration de la performance énergétique d'un équipement public. Les économies d'énergie réalisées permettent de rembourser le financement à moyen terme, puis d'amorcer d'autres opérations du même type.

Le financement proposé est de 3 millions, pour une durée de 13 ans, à 2 %, et ça correspond à des travaux qui ont été estimés par les services de la Ville à 3 042 660 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, dossier 1.08.

DOSSIER 1.08 – ASA Corrigade (aussi dénommée Courragade) – Approbation du procès-verbal de transfert du solde de trésorerie dans le budget principal 2024 de la ville de Perpignan

M. François DUSSAUBAT

Dossier 1.08, c'est l'approbation du PV de transfert du solde de trésorerie de l'ASA Corrigade dans le budget principal de la Ville.

Donc nous allons passer une délibération de poids, puisque c'est une délibération pour récupérer dans le budget principal, 4,17 €. Une somme colossale !

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?

M. François DUSSAUBAT

L'ASA était...

M. le Maire

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 1.09.

M. François DUSSAUBAT

Je voulais parler de l'ASA mais tant pis.

DOSSIER 1.09 – Modification des tarifs applicables aux activités des maisons de quartier pour 2024 : création de nouvelles tranches tarifaires et d'une carte d'adhésion

Mme Christelle MARTINEZ

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver la modification des tarifs applicables aux activités des maisons de quartier pour 2024, création de nouvelles tranches tarifaires et une carte d'adhésion.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 1.09 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 11.01. (*hors micro*) Oui puisque les RH passent tout de suite après les finances, puisque notre ami François DUSSAUBAT doit nous quitter après ses délibérations.

11 – RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER 11.01 – Direction du Numérique – Recrutement d'un ingénieur

M. François DUSSAUBAT

Il s'agit simplement du recrutement d'un ingénieur à la DN, sur un contrat de 3 ans. On en passe assez régulièrement, c'est toujours la même problématique. Nous n'arrivons pas à trouver d'ingénieurs qui sont titulaires de la fonction publique. Nous sommes donc obligés de passer par ce biais-là pour pouvoir leur offrir des contrats de travail, avec une durée correcte.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 11.02.

DOSSIER 11.02 – Association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) – Convention de mise à disposition de personnel

M. François DUSSAUBAT

Alors, les dossiers 11.02, 11.03, 11.04, et 11.05, ce sont des conventions, donc je vais passer rapidement chacune d'elles mais je vais très vite vous expliquer. Ce sont des conventions...

M. le Maire

Sauf que sur la 11.03, Monsieur André BONET ne participe ni au débat ni au vote. Et sur la 11.04, Monsieur Edouard GEBHART et Monsieur Louis ALIOT ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Donc il ne faut pas les traiter ensemble.

M. François DUSSAUBAT

Oui, oui. Non mais je fais d'abord un chapeau introductif et ensuite on les passera les unes après les autres.

Ce sont des conventions de mise à disposition de personnel que nous avons déjà passées. Là, il n'y a absolument rien de nouveau. Simplement, dans les premières conventions qui avaient été faites, le contrôle de légalité a estimé que nous n'avions pas assez motivé un élément important pour eux qui est la participation de chacun de ces agents à la mission de service public qui est faite dans chacune de ces structures. Donc nous avons simplement modifié la motivation mais sinon, les conventions sont strictement identiques. Et les personnes mises à disposition, ce sont les personnes qui avaient déjà été mises à disposition quand on avait passé ces conventions la première fois.

Donc je vous propose la 11.02, convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Perpignan et l'association CIDFF, donc Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, pour l'année 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 11.03 et Monsieur BONET doit quitter la salle.

DOSSIER 11.03 – Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo – Convention de mise à disposition de personnel

M. François DUSSAUBAT

Donc simplement, convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Perpignan et l'Institut Jean Vigo pour l'année 2023.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 11.04 et je dois quitter la salle.

DOSSIER 11.04 – Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales – Convention de mise à disposition de personnel

M. François DUSSAUBAT

Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Perpignan et le Centre Départemental de Mémoire des P-O, pour l'année 2023. (*hors micro*) Edouard, oui.

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.04 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 11.05 – Association Les Amis de l'Université du Temps Libre – Convention de mise à disposition de personnel

M. François DUSSAUBAT

Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Perpignan et l'association Les Amis du Temps Libre.

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.05 est adoptée à l'unanimité.

Pareil, 2 délibérations que nous avons déjà adoptées, mais nous les avons adoptées en une seule. Elle concerne le cas de Monsieur Charles IFSSAH, qui nous rejoint. Monsieur IFSSAH sort, pardon.

DOSSIER 11.06 – Indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal – Modification

M. François DUSSAUBAT

Vous verrez, dans ces 2 délibérations, que nous avons distingué la partie principale de sa délibération de la majoration qui est appliquée à chacun d'entre nous, pour les communes, les stations classées de tourisme, et les communes de plus de 100 000 habitants chefs-lieux de département. Donc il y a 2 majorations, qui avaient été votées au premier Conseil Municipal en 2020, et le Contrôle de légalité nous a demandé de passer cette délibération en 2 parties.

Donc, je vais vous proposer les indemnités de fonctions de Monsieur Charles IFSSAH, pour un montant, une indemnité brute à 38 % de l'indice majoré 830.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.06 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 11.07 – Majoration des indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal

M. François DUSSAUBAT

Et la 11.07, je vais vous proposer d'appliquer une majoration de 25 % au titre des communes de plus de 100 000 habitants et 25 % au titre des communes classées stations de tourisme.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 11.07 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire

C'est terminé ?

M. François DUSSAUBAT

On a fini ! Enfin, j'ai fini.

M. le Maire

On passe maintenant à la ?

M. Charles PONS

2.01.

M. le Maire

2.01, Charles PONS.

2 – URBANISME

DOSSIER 2.01 – Saint Charles 2040 – Approbation par la ville de Perpignan du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

M. Charles PONS

Ne participent pas au débat Monsieur BAUDRY et Monsieur LALIBERTE et doivent quitter la salle.

C'est l'approbation par la Ville du PPA de Saint Charles 2040. Nous l'avons passé au dernier Conseil Communautaire. Juste un petit résumé, qu'est-ce que c'est Saint Charles 2040 ? C'est en fin de compte, on connaît tous très bien Saint Charles, ils avaient besoin d'avoir un soutien, que ce soit de l'État, que ce soit des collectivités, et je remercie, justement j'en profite de remercier les services du DDTM de la Préfecture, qui a managé un peu toutes ces réunions et ça a été très intéressant. Car Saint Charles, certes, est un magnifique produit, un magnifique outil de travail, mais il faut quand même remettre, investir et surtout permettre qu'il soit un meilleur développement car la concurrence arrive, que ce soit une concurrence sur un hub en Espagne ou dans d'autres villes françaises. Donc avec différents services, et notamment PMM, nous avons travaillé à créer ce PPA justement pour développer, agrandir, aménager ce Saint Charles 2040. Voilà, c'était juste en 2 mots.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 2.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, Madame Marion BRAVO, le 3.01.

3 – HABITAT

DOSSIER 3.01 – Copropriété Bellevue – Étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre d'un dispositif d'intervention – Demande de subventions

Mme Marion BRAVO

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la copropriété Bellevue, qui a été construite en 1964, qui est située avenue Paul Rubens, à Las Cobas, dans le quartier ouest, est ingérable du fait qu'il y a un fort taux d'impayés. Elle est sous administration judiciaire, c'est Maître SAMSON qui a été nommé par le Tribunal pour gérer la copropriété.

Nous prévoyons de mettre en place un plan de sauvegarde et nous allons réaliser une étude en préalable. Nous allons missionner un bureau d'études, nous avons estimé le coût de cette mission à 60 000 €, et la Ville va demander à l'ANAH les 50 % qui sont subventionnables par l'ANAH, et les autres partenaires, à savoir l'EPFO et PMM, comme nous avons fait pour la copropriété des Oiseaux.

Par cette délibération, nous vous demandons l'autorisation de solliciter ces subventions.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à l'approbation de la convention-cadre relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Madame BRAVO et Monsieur NOUGAYREDE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 3.02 – Approbation de la convention-cadre relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux entre Perpignan Méditerranée Métropole, les communes membres et les bailleurs présents sur le territoire communautaire

M. le Maire

En fait, il s'agit de ce que nous avons déjà voté au Conseil d'Agglo la dernière fois, ni plus ni moins. On attend que Madame BRAVO quitte la salle. Allez-y, allez-y.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 3.03.

DOSSIER 3.03 – Approbation des conventions bilatérales relatives à la gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la ville de Perpignan et SFHE, 3F Occitanie, ESH Perpignan Méditerranée, Trois Moulins Habitat, Office Public Habitat des PO/Roussillon Habitat et Marcou Habitat

M. le Maire

Même approbation pour des conventions bilatérales ce coup-ci, avec des bailleurs sociaux. Et Madame BRAVO et Monsieur NOUGAYREDE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 3.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 4.01 et là c'est moi qui dois quitter la salle.

M. Charles PONS

Alors la 4.01, c'est Monsieur Sébastien MENARD.

4 – SPORTS

DOSSIER 4.01 – Création d'un espace sportif de proximité en cœur de ville (bd Jean Bourrat) – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'État et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

M. Sébastien MENARD

Merci. Cette première délibération, c'est une délibération pour la création d'un espace sportif en centre-ville et une demande de subvention.

On a une petite présentation de quelques photos. Donc on peut avancer. Voilà l'emplacement du site, c'est au square Bir Hakeim. On peut avancer. Voilà le site actuel, vous voyez, il y a un plateau de basket au milieu qui est très usagé. Il y a la sécurité routière à gauche. A droite, vous avez un parc qui ne sert pas à grand-chose. Et tout à droite, vous avez le parc à chiens qu'on a déménagé dans le prolongement entre la statue et le parc actuel. Donc voici le projet.

L'idée c'est de faire un espace sportif multi-sports, avec la création d'une piste avec 3 anneaux. Le terrain de basket va être refait aux normes légales, avec des petites tribunes, des espaces de fitness à l'entrée. Sur la partie où il y avait le parc qui ne servait pas à grand-chose, on va faire un grand plateau, avec un tracé de 2 terrains de 3x3 avec des cages et des tribunes dans le demi-cercle. L'objectif de cet espace-là c'est de pouvoir organiser des manifestations, des événements sportifs ou autres sur cette dalle, où on a même prévu, vous voyez sur les côtés, de pouvoir mettre des tribunes mobiles. Donc ça peut être des animations breakdance, ça peut être une fan zone pour les Jeux Olympiques. Donc c'est un espace qui pourra être utilisé pour plein d'activités et pas seulement du sport en accès libre. Et sur la partie où il y avait le parc à chiens, on va le transformer en espace, pareil, fitness, avec des agrès et des jeux. Et tout en haut, il y a le skatepark qu'on ne touche pas, on va juste lui mettre un petit coup de peinture.

On peut voir plus en détails, c'est aux normes, ce sont des choses comme ça. Les couleurs, ce n'est pas fait au hasard, en fait ça fait partie d'un plan de développement national qui s'appelle le Design Actif. L'idée, c'est qu'avec des couleurs, avec un design qui est un peu moderne, un peu jeune, on attire les gens vers la pratique du sport. Donc ça donne envie, c'est beaucoup plus gai, c'est beaucoup plus sympa à faire, l'idée c'est d'attirer plus de personnes sur cette pratique. Ça c'étaient des premières vues en 3D, d'une première version donc vous voyez, il y a quelques détails qui ont évolué entre-temps, ça devrait donner comme ça, avec les 2 plateaux. L'avantage de ces plateaux, c'est qu'on a prévu que les poteaux soient amovibles, comme ça, ça nous permettra de pouvoir installer du matériel et voilà à peu près. Alors, ça c'est la zone qui est tout au fond, elle ne sera pas tout à fait comme ça, c'est-à-dire que la partie grisée sera laissée en verdure et ce ne sera pas bétonné. Pour info, pour les amis des arbres, on va devoir couper 3 ou 4 palmiers qui sont un peu malades mais on va les remplacer par une cinquantaine d'arbres, donc on est sur un ratio de 15 ou 20 arbres par arbre coupé. Donc c'est un parc, on va faire vraiment un parc, l'idée c'est que ce soit un peu plus vivant et qu'il y ait un peu plus de jeunes qui y aillent, des seniors aussi. Les travaux devraient commencer en janvier. La date de livraison, fin avril, mi-mai, l'idéal c'est que ce soit prêt pour le 15 mai, c'est-à-dire la date où il y a la flamme olympique qui va passer. Et donc, on devrait faire l'inauguration à ce moment-là et on pourrait faire des tournois de 3x3, des animations, etc. Et on le voit, sur le fond du parc, vous voyez sur la route qui remonte tout à droite, Sankéo demande à ce qu'on installe 2 stationnements de bus. Donc il y a la possibilité de faire une deuxième entrée par derrière, ce qui permettra d'avoir un accès beaucoup plus simple des 2 côtés du parc.

Pour réaliser ce projet de 630 000 € HT, à peu près 800 000 € TTC, on va demander des subventions à l'ANS, à l'État, au Conseil Départemental. On vous propose de voter cette délibération.

M. Charles PONS

Moi j'ai juste une petite question. En termes d'éclairage public, tout ça, parce que par exemple dans cette période-là, c'est bien éclairé ?

M. Sébastien MENARD

Il y aura de l'éclairage, alors je n'ai plus le nombre de points lumineux mais il y en aura, avec des spots dans tous les sens, donc il y aura un éclairage quand même sur place.

M. Charles PONS

Et tu connais les heures où ce sera ouvert ? Non ?

M. Sébastien MENARD

Les horaires d'ouverture et tout ça, c'est encore un peu à définir parce qu'il y a la gestion RH à finaliser.

M. Charles PONS

Bien sûr. Merci beaucoup.
Donc on va procéder au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.01 est adoptée à l'unanimité.

On peut faire entrer Monsieur le Maire.

M. le Maire

Dossier suivant c'est Perpi'Foot, le 4.02.

DOSSIER 4.02 - Perpi'Foot – Saison 2023/2024 – Approbation du règlement du tournoi

M. Sébastien MENARD

Perpi'Foot, on renouvelle le petit tournoi qu'on faisait sur les ESP des quartiers, donc on revient sur la même chose, avec des bons d'achat pour la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} place, et un bon d'achat pour l'équipe fair-play.

L'idée c'est que cette année, on fasse plusieurs éditions, dans le cadre d'une programmation d'animation autour des Jeux Olympiques.

Avant de passer au vote, je voudrais juste préciser que les 2 animateurs qui s'occupent de cette manifestation s'occupent aussi d'une action qui s'appelle Sport Seniors, avec la Direction des Sports. C'est une action qui permet aux plus de 50 ans de pouvoir faire du sport gratuitement. Quand on est arrivés il y a 3 ans, il y avait 40 inscrits et la semaine dernière, on a atteint la barre du centième inscrit, ce qui montre qu'ils font un super boulot. Et je voulais le dire parce qu'on parle souvent des fonctionnaires qui ne font pas leur boulot mais là, ce sont des agents qui bossent et qui bossent bien, donc je voulais les mettre en avant.

M. le Maire

Merci Sébastien.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.02 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 4.03.

DOSSIER 4.03 – SASP Union Sportive Arlequins Perpignan (USAP) – Convention d'occupation du domaine public stade Aimé Giral pour les saisons sportives 2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026

M. Sébastien MENARD

C'est la convention d'occupation du domaine public pour le stade Aimé Giral, donc c'est le renouvellement du contrat de location on va dire.

On propose la mise à disposition du stade et des locaux et le maintien de la redevance annuelle d'un montant de 217 000 €, c'est une estimation de France Domaine.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe à 2 conventions avec l'association Perpignan Basket et l'association Aqua et Synchro 66.

DOSSIER 4.04 – Convention de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et l'association Perpignan Basket Catalan (PBC)

M. Sébastien MENARD

Première subvention, c'est avec le Perpignan Basket Catalan. On maintient la même subvention de 50 000 €, avec la particularité que sur cette subvention il y a une partie qui va dans l'Union, avec le club de Saint-Estève.

Juste pour info, on arrive au bout des 3 ans du deal qu'on avait avec les fondateurs du club, puisque c'est une création complète. L'Union avec Saint-Estève aussi arrive à terme à la fin de la saison. Donc peut-être que la saison prochaine on reverra la subvention différemment. Mais le club s'est bien développé, puisque cette année, ils ont obtenu la 200^{ème} licence dans le club. Donc en partant de zéro, c'est plutôt pas mal.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.04 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant.

DOSSIER 4.05 – Convention de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et l'association Aqua et Synchro 66

M. Sébastien MENARD

C'est la convention pour Aqua et Synchro. On propose une subvention de 30 000 €. Dans la subvention, donc il y a l'activité de fonctionnement et puis l'animation avec le maître-nageur et les écoles.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à la Corrida de Noël.

DOSSIER 4.06 – Corrida de Noël – Association Running 66 – Convention de partenariat

M. Sébastien MENARD

La convention de partenariat entre la Ville et l'association Running 66, pour l'organisation de la Corrida de Noël le 2 décembre.

C'est une course à pied de 6 km qui s'inscrit dans le cadre du Téléthon et qui se déroulera le 2 décembre, et qui participe à l'animation de la Ville.

On propose une subvention de 1 000 €.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 4.07. Messieurs ALIOT, MENARD, Danielle PUJOL, Jacques PALACIN, Michèle RICCI, Edouard GEBHART, Marie-Christine MARCHESI, Charles IFSSAH, Marie BACH, Pierre-Louis LALIBERTE, Christelle MARTINEZ, Isabelle BERTRAN et Florence MOLY, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 4.07 – Équipements sportifs municipaux – Convention d'utilisation par les collèges publics pour la période du 30/06/2023 au 31/12/2024

M. Charles PONS

N'allez pas très loin, j'attends juste que vous sortiez mais c'est la convention d'utilisation des équipements municipaux par les collèges publics pour la période 2023-2024.

C'est une convention qu'on passe avec le Département comme chaque année. Donc il y a différents collèges. Ce sont des tarifs qu'on applique en total accord avec le Département.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 4.07 est adoptée à l'unanimité.

On peut refaire entrer nos amis.

M. le Maire

On passe maintenant à la culture. Madame Chantal GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote, du point 5.01 au point 5.10. Elle a quitté la salle, et la séance d'ailleurs.

Et donc on passe au dossier 5.01, Perpi'Pass. Et Messieurs BONET, PONS, GUILLAUMON, Florence MOLY, Monsieur GOURIER, Madame DUCASSY, Madame FOURQUET et Madame Chantal GOMBERT ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

5 – CULTURE

DOSSIER 5.01 – Perpi'Pass – Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Perpignan Rayonnement pour la mise en place du Perpi'Pass à destination des visiteurs du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, du Centre d'Art Contemporain et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

M. Jean-François MAILLOLS

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Perpignan, pour la mise en place du Perpi'Pass à destination des visiteurs du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, et du Centre d'Art Contemporain, s'y est agrégé également le CIAP, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

L'objectif de ce pass est de valoriser les équipements culturels de la ville de Perpignan, en augmentant la visibilité des établissements auprès des publics, en particulier des touristes acquéreurs de Perpi'Pass.

Ce pass est vendu en ligne par l'Office de Tourisme et également dans ses locaux à la Loge de Mer. Il peut être en version numérique avec un QR Code sur son portable, mais également en version traditionnelle imprimable.

La convention de partenariat prendra effet dès sa signature, pour s'achever le 31 décembre 2024. Elle sera renouvelée par tacite reconduction, sauf en cas de résiliation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

En conséquence, je vous propose d'approuver la conclusion de la convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Perpignan pour la mise en place du Perpi'Pass, dans les 3 musées de la Ville indiquée ci-dessus, le CIAC et le CAS. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire

Pas d'objection ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le Festival de musique sacrée 2024. On attend le retour d'André BONET. Et donc je vais quitter la salle aussi puisque, jusqu'à la 5.06... A toi.

DOSSIER 5.02 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Tarification

M. André BONET

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, il s'agit du Festival de musique sacrée, de sa tarification. (*hors micro*) Oui, Louis ALIOT, Frédéric GOURIER, Xavier BAUDRY, Laurence PIGNIER, ne participent ni au débat ni au vote. Ils quittent donc la salle.

La 38^{ème} édition du Festival de musique sacrée se déroulera du 15 au 28 mars 2024.

L'objet de cette délibération est de définir une tarification pour l'édition 2024 du Festival, qui permette l'accès au plus grand nombre de spectateurs aux concerts pays du Festival grâce à la mise en place d'une grille tarifaire proposant des pass, des tarifs solidaires, des tarifs réduits, et la gratuité pour certains publics ou à des fins de communication et de promotion.

Des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération 5.03.

DOSSIER 5.03 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Grille Pack Mécénat

M. André BONET

Toujours le Festival de musique sacrée, il s'agit d'une grille Pack Mécénat, c'est une nouveauté.

Le Festival souhaite proposer aux entreprises un Pack Mécénat à différents montants. Les entreprises pourront bénéficier d'une contre-partie à hauteur de 25 % maximum du montant du don.

L'objectif est de diversifier les ressources du Festival de musique sacrée en complément des financements publics alloués et de mobiliser les entreprises en soutien d'un projet culturel local. Ce Pack Mécénat d'entreprise, détaillé dans l'annexe de la délibération, est soumis à notre approbation.

Des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons donc à la délibération 5.04, demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental et du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, toujours pour le Festival.

DOSSIER 5.04 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

M. André BONET

Ces demandes auprès de ces différentes instances seront faites sur les montants les plus élevés possibles et sont soumises à notre approbation.

Des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.

La 5.05, convention entre l'Établissement Public et le Théâtre de l'Archipel. Messieurs ALIOT, BONET, Patricia FOURQUET, Christine ROUZAUD-DANIS, Florence MOLY, François DUSSAUBAT, Jean-François MAILLOLS, Charles PONS, ne participent ni au débat ni au vote et ils doivent quitter la salle.

DOSSIER 5.05 – Convention ville de Perpignan / Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de l'Archipel portant co-réalisation d'un concert spectacle

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Chers collègues, donc le Festival de musique sacrée se déroulera du 15 au 28 mars 2024. Et cette année, le Théâtre de l'Archipel Scène Nationale de Perpignan souhaite programmer un concert consacré à la musique sacrée et donc s'associer à la Ville, pour une co-réalisation lors du Festival de musique sacrée 2024.

La présente convention que je vous propose a pour objet de préciser toutes les modalités de partenariat entre la Ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de l'Archipel, pour un concert qui aura lieu le 26 mars 2024. Retenez la date, 26 mars 2024, au concert des Maîtres de Notre-Dame, Ensembles Correspondances, et sous la direction du chef d'orchestre Sébastien DAUCÉ.

En conséquence, je vous propose d'approuver la conclusion de cette convention de partenariat entre la Ville et l'EPPC Théâtre de l'Archipel, telle que vous l'avez annexée à la présente convention ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat. Je vous remercie.

(hors micro)

Et le vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.

5.06 maintenant.

M. le Maire

Dossier 5.06, Messieurs BONET, MAILLOLS, Véronique DUCASSY, Patricia FOURQUET, Florence MOLY, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. L'Université du Temps Libre.

DOSSIER 5.06 – Université du Temps Libre – Tarification d'un nouveau cycle de conférences sous la forme d'un séminaire thématique annuel

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

L'Université du Temps Libre, l'UTL, que l'on connaît bien à Perpignan, a été créée le 22 octobre 1985. C'est une université qui s'adresse aux personnes qui sont à la retraite, qui sont libres de toute activité professionnelle et qui souhaitent renouer avec les études universitaires. Donc ce sont des cours dispensés sous forme de conférences payantes pour le plus grand nombre d'adultes, et de voyages culturels à travers l'Europe.

Un petit nouveau pour l'année universitaire 2024-2025, les responsables pédagogiques de l'UTL et le conseil de Direction ont proposé de constituer, au lieu de cours, simplement de cours, mais surtout maintenant de séminaires, voilà la nouveauté. Donc sous forme de séminaires, 12 séances d'une heure par semaine, portant sur une thématique définie pour l'année.

La convention que l'on vous propose c'est de fixer le tarif d'inscription annuelle du nouveau format d'enseignement de l'UTL, dit « séminaire », pour l'année 2024-2025, à 33 € pour les personnes résidant à Perpignan et à 43 € pour les personnes résidant hors de Perpignan ; deuxièmement, de décider que ces tarifs seront modifiables annuellement bien sûr ; et d'autoriser, petit 3, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 5.07, Monsieur André BONET.

DOSSIER 5.07 – Association Ballet Joventut de Perpinyà – Convention de partenariat

M. André BONET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc d'une convention de partenariat avec l'association Ballet Joventut de Perpinyà. Cette association a été créée en 1955 et occupe aujourd'hui une place de premier plan dans le monde du folklore catalan et roussillonnais.

La Ville, qui souhaite maintenir cette tradition des danses traditionnelles locales, souhaite encourager et récompenser cet effort en désignant le Ballet Joventut de Perpinyà « Esbart officiel de la ville de Perpignan », comme l'a fait pour la cobla Mil.lenària ou la Colla Gegantera pour ses géants.

Dans le cadre de la convention proposée, il sera fait appel à l'association en vue de sa participation, une quinzaine de manifestations traditionnelles ou autres expositions pour lesquelles la ville de Perpignan prendra en charge les frais occasionnés, pour un montant annuel global de 6 000 €.

M. le Maire

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 5.08, l'église Saint-Jacques, Madame Florence MOLY.

DOSSIER 5.08 – Église Saint-Jacques – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'une clôture du parvis

Mme Florence MOLY

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération au sujet d'une demande de subvention auprès de la DRAC, pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'une clôture du parvis de l'église Saint-Jacques.

Comme vous le savez probablement, l'église Saint-Jacques est classée au titre des monuments historiques depuis 1987. Il est donc de notre devoir, bien évidemment, de la gérer au mieux et surtout d'être sensible aux problématiques liées à sa fragilité et à sa dégradation.

Cette mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 4 400 €, elle devrait débuter très prochainement. Pour cela, nous demandons une aide financière auprès de la DRAC, correspondant à 40 % de la dépense, soit 1 760 €.

Je vais laisser la parole à Monsieur ANTONIAZZI, juste pour vous alerter sur une situation quand même qui se dégrade et qui justifie la demande, que nous craignons qui soit un petit peu contredite par la DRAC, puisqu'il s'agit de fermer le porche de Saint-Jacques avec une ferronnerie qui sera tout à fait en cohérence avec le bâtiment et qui ressemblera à la clôture qui se trouve déjà au jardin de la Miranda. Mais c'est quand même une contrainte pour le bâtiment et ils nous ont donné vraiment leur feu vert. Donc sur ça, nous sommes rassurés. Mais Monsieur ANTONIAZZI va vous expliquer vraiment les problématiques que l'on rencontre au quotidien devant cette église historique.

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Merci Florence. C'est un dossier que l'on suit depuis plusieurs années. Je veux dire une chose, l'ancienne majorité, l'ancien Conseil Municipal, parce que c'est un dossier qui remonte à plusieurs années, vous savez que l'église Saint-Jacques il y avait des SDF qui logeaient, depuis plusieurs années, avec des matelas, des cuisinières à gaz avec des bouteilles de gaz, et dès que je suis rentré dans, j'en avais parlé à l'ancienne municipalité, à l'ancien Maire, et rien ne se faisait. Parce que la situation était très très compliquée, très complexe, comme d'habitude on dit. Et puis, quand je suis rentré dans cette noble assemblée, au mois de septembre Monsieur le Maire, je vous ai posé la question, et je vous ai raconté la situation. Parce qu'humainement, ce sont des personnes qui vivaient dans des conditions terribles, malades,

M. le Maire

Et notamment 1.

M. Jean-Luc ANTONIAZZI

Et notamment 1, qui était complètement malade, que personne ne soignait, que personne ne voulait soigner. En plus, il y avait un risque que ces bouteilles de gaz explosent et que l'église disparaisse, avec tout le mobilier à l'intérieur, parce que l'église de Saint-Jacques c'est un mobilier exceptionnel que nous avons, que l'on reconnaît au point de vue roussillonnais, départemental et national, et rien ne se faisait. Je vous ai posé publiquement, ici en séance, le dossier, et vous m'avez dit « je le prends en charge ». Et vous l'avez fait, par 1/ la rigueur, l'autorité, c'est-à-dire vous avez mis de l'ordre parce qu'il fallait arrêter et empêcher tous ces SDF de rentrer sous le porche ; et deuxièmement d'une façon très humaine, avec Madame ROUZAUD DANIS, qui a traité la situation et je tiens à la remercier vraiment. Parce que cette personne qui était SDF, qui était là, qui n'était pas soignée depuis des années, grâce à elle a été soignée. Toutes les bouteilles de gaz ont été enlevées et tout a été heureusement assaini, et donc on peut respirer pour cette église de Saint-Jacques. Mais bien sûr, comme a dit Florence, de nouveau il y a des SDF, sans faire d'installations puisque la police municipale y veille, donc il n'y a pas toutes ces installations avec les lits, tout ce qu'on a vécu, les gaz, les bouteilles de gaz, etc. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, la solution que nous proposons, que Florence propose, c'est de mettre des grilles derrière bien sûr le porche, enfin de laisser bien sûr, voilà derrière les colonnes du porche, parce qu'il faut fermer. Et nous avons, grâce à la nouvelle ABF, l'autorisation, et la DRAC, pour faire cette réalisation qu'il faut vraiment faire et qui va s'harmoniser avec les autres grilles, comme dit Florence, du jardin de la Miranda. Comme ça, quand on montera vers Saint-Jacques, après le porche, avec les cyprès, les grilles, et les grands piliers en marbre, ça nous donnera une vision un peu romaine de Perpignan. Voilà, je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le Maire

Merci.

Mme Florence MOLY

Je peux avoir le micro ? Merci. D'autant plus que maintenant il y a un autre problème qui s'est greffé, depuis quelques mois, on a remarqué du deal de drogue. Et régulièrement, même en journée, on retrouve des seringues. Et je vous rappelle qu'on a une école à proximité. Donc vraiment, il y a un problème qui est en train de s'aggraver lourdement et je pense qu'on n'a même pas dû insister auprès de la DRAC quand on leur a exposé ces problématiques, ils ont de suite adhéré à notre projet qui est en cours.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.08 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 5.09.

DOSSIER 5.09 – DRAC Occitanie / Ministère de la Culture – Convention de mise à disposition de locaux sis le Centre archéologique de Ruscino-Rémy Marichal.

Mme Florence MOLY

Je prends la parole au nom de mon cher collègue, Jean-Claude PINGET, qui est absent, pour vous proposer de renouveler la convention de mise à disposition des locaux, que nous avons, situés au centre archéologique de Ruscino. C'est une convention qui existe depuis 2014, puisque le site archéologique possède toute une série d'objets archéologiques, bien sûr qu'il faut conserver avec certaines préconisations.

Et donc, cette convention arrive à terme et nous avons besoin de la renouveler. Donc je vous demande juste le renouvellement de cette convention.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.09 est adoptée à l'unanimité.

Dossier 5.10.

DOSSIER 5.10 – CNRS-DRAC Occitanie – Convention de partenariat scientifique archéologique

Mme Florence MOLY

Toujours, on reste toujours sur le site archéologique de Ruscino. Il s'agit cette fois-ci d'une convention de partenariat scientifique entre la DRAC Occitanie et le CNRS, et notre centre archéologique Rémy Marichal de Ruscino, dont bien sûr la mission principale est de poursuivre la recherche archéologique.

Donc c'est un partenariat entre nous et l'Unité d'études du CNRS, UMR 5140, qui est située à l'université Paul Valérie. Et de la même manière que pour la délibération précédente, cette convention arrive à terme et il faut la renouveler pour 3 ans.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 5.10 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au dossier 6.01, Monsieur ANTONIAZZI ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle. Et Monsieur BAUDRY, pardon.

6 – ÉDUCATION – PETITE ENFANCE

DOSSIER 6.01 – Éducation Nationale – Convention de financement – Dispositif « Notre École Faisons-là Ensemble » – École élémentaire Blaise Pascal

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Chers collègues, Monsieur le Maire, la délibération 6.01 porte sur un nouveau dispositif « Notre école, faisons-là ensemble ». C'est un dispositif proposé par l'Education Nationale, qui s'adresse essentiellement aux équipes enseignantes.

Il permet à des directeurs d'école d'élaborer un projet d'établissement innovant qui peut bénéficier d'un soutien financier du Rectorat.

A Perpignan, le Directeur de l'école élémentaire Blaise Pascal a proposé un projet afin de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques et la personnalisation des parcours des enfants. Le projet porte notamment sur l'acquisition de mobilier dit « flexible » destiné à s'adapter aux méthodes éducatives en permettant de différencier et d'individualiser les réponses aux besoins des élèves.

Ce projet a reçu un accueil favorable et a obtenu l'aval du Rectorat de l'académie de Montpellier pour 2023.

Les écoles ne disposant pas de la personnalité juridique, la convention proposée alloue à la Ville une subvention de 15 000 € la première année, 11 980 € la deuxième année, et la même somme, 11 980 € la troisième année, afin d'acquérir les équipements pédagogiques détaillés dans le projet de l'école élémentaire Blaise Pascal.

M. le Maire

Merci Marie-Thérèse. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier 6.02.

DOSSIER 6.02 - Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi – Mise en place – Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de PO et les services départementaux de l'Éducation Nationale.

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Qui concerne le Projet Éducatif de Territoire. C'est un document contractuel conclu entre la Ville, la CAF et l'Education Nationale, qui fixe les orientations éducatives des centres de loisirs en lien avec les projets des établissements scolaires.

Il permet d'obtenir le label Plan Mercredi, qui assouplit les règles d'encadrement d'un adulte pour 18 enfants sur le temps péri-scolaire du soir au lieu de 1 pour 14.

Le premier Projet Éducatif de Territoire a été élaboré en 2018, après la fin de la réforme des rythmes scolaires. Le nouveau PEDT, qui vous est proposé, couvre 3 années, de 2023 à 2025.

M. le Maire

Merci Marie-Thérèse. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.02 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 6.03. Messieurs PARRAT et CAPSIE ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 6.03 – Contribution communale aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées hors du territoire communal

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Ils sont déjà sortis.

La délibération 6.03 porte sur la contribution communale aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat, situées hors Perpignan.

La ville de Perpignan finance les écoles privées, situées hors du territoire communal, dès lors qu'elles accueillent des enfants perpignanais. Ce financement ne concerne pas tous les enfants mais uniquement ceux qui rentrent dans les situations prévues par les textes.

Le calcul des financements aux écoles privées hors Perpignan est le suivant. Lorsque la commune accueillante applique des coûts par élève inférieurs à ceux appliqués par la ville de Perpignan, la ville de Perpignan contribue à hauteur des coûts de la commune accueillante. Lorsque la commune accueillante applique des coûts supérieurs par élève à ceux appliqués par la ville de Perpignan, la ville de Perpignan contribue à hauteur de ses propres tarifs. Pour info, la ville de Perpignan applique les coûts suivants pour les élèves scolarisés à Perpignan : 1 460 € par enfant pour les écoles maternelles et 545 € par enfant pour les écoles élémentaires.

M. le Maire

Merci. Pas de questions ?

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 6.04. Madame Christelle MARTINEZ, Laurence PIGNIER, Florence MOLY, Catherine SERRA, Pierre-Louis LALIBERTE, Messieurs PARRAT, CAPSIE, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

DOSSIER 6.04 – Charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association – Participation de la Ville – Année scolaire 2023-2024

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

Cette délibération porte sur les charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec la participation de la Ville pour l'année 2023-2024.

La ville de Perpignan verse un forfait financier par élève perpignandais aux écoles privées situées à Perpignan sous contrat d'association avec l'État. Ce forfait correspond à celui qui est facturé aux élèves d'autres communes lorsqu'ils sont scolarisés dans une école publique de Perpignan et dont le montant a été fixé lors du Conseil Municipal de juin dernier, soit 1 460 € par enfant pour les écoles maternelles, et 545 € par enfant pour les écoles élémentaires.

Il s'agit d'un transfert intercommunal des charges d'enseignement. Les établissements privés concernés par l'attribution de la contribution communale sont les suivants : Maintenon, Jeanne d'Arc, Saint-Jean, Sainte-Thérèse, Saint-Louis de Gonzague et La Bressola.

M. le Maire

Merci Marie-Thérèse. Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.04 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, associations des Maisons d'Assistants Maternels, Madame Laurence PIGNIER, qui fait son retour.

DOSSIER 6.05 – Associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Attribution d'une subvention – Convention ville de Perpignan / Saperlipopette – Année 2023

Mme Laurence PIGNIER

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Attribution d'une subvention, ce dossier s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien aux Maisons d'Assistants Maternels, MAM, afin de favoriser l'offre d'accueil petite enfance sur Perpignan.

A travers une convention annuelle, une aide financière de 350 € par place et par an est attribuée aux associations gestionnaires de MAM.

Au Conseil Municipal de juin, 10 associations avaient bénéficié. Une association supplémentaire, Saperlipopette, que j'aime beaucoup, a sollicité l'aide de la Ville plus tardivement.

Il est proposé de lui attribuer, au regard de ses 8 places agréées, une subvention de 2 800 €.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 6.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant aux subventions. Messieurs DUSSAUBAT, MAILLOLS, et Christine MOULENAT ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. Charles PONS.

7 – SUBVENTIONS

DOSSIER 7.01 – Attributions de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023

M. Charles PONS

Ce sont les attributions de subventions, je suis sincèrement désolé.

Donc il y a une commission qui s'est réunie sur l'attribution des subventions, avec bien sûr la participation de l'opposition. Et nous nous sommes mis d'accord, vous avez le tableau sous les yeux, on vous demande qu'il passe au vote.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 7.01 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 8.01, sur les ouvertures dominicales des commerces, Monsieur GUILLAUMON.

8 – COMMERCE

DOSSIER 8.01 – Ouvertures dominicales des commerces – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024

M. Frédéric GUILLAUMON

Oui Monsieur le Maire, comme chaque année, nous avons consulté les organisations commerces syndicales pour les ouvertures des dimanches, des 12 dimanches, des professions non automobiles. Et nous avons bien sûr accordé nos dates sur le calendrier des festivités et des animations de Perpignan.

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2024 les dates suivantes : le 14 janvier 2024, qui est le dimanche suivant l'ouverture des soldes d'hiver ; le 30 juin 2024, le dimanche suivant l'ouverture des soldes d'été ; le 7 juillet 2024, période estivale ; 4 et 11 août 2024, période estivale ; 1^{er} septembre 2024, rentrée scolaire, Festival International du Photojournalisme « VISA pour l'image » ; 13 octobre 2024, Trobades Médiévales ; 1^{er} décembre 2024, Black Friday ; 8, 15, 22 et 29 décembre 2024, fêtes de fin d'année.

Par courrier du 11 août 2023, les avis respectifs des organisations professionnelles et des organisations syndicales concernées ont été sollicités.

Le nombre de dimanches du Maire s'élevant à plus de 5, nous avons obtenu l'avis conforme de l'assemblée délibérante de la Communauté Urbaine.

Pour le secteur de l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir les : 14 janvier 2024 ; 17 mars 2024 ; 16 juin 2024 ; 15 septembre 2024 ; 13 octobre 2024.

Par courrier du 12 septembre 2023, les avis respectifs des organisations syndicales concernées ont été sollicités.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le Mas Delfau, Monsieur Charles PONS, avec des explications détaillées. Mme Soraya LAUGARO ne participe ni au débat ni au vote et quitte la salle.

9 – FONCIER

DOSSIER 9.01 – Mas Delfau – Cession d'un ensemble immobilier à la SAS Hectare

M. Charles PONS

Exactement. Donc je me permets de revenir...

M. le Maire

Suite aux insinuations douteuses de Monsieur PARRAT.

M. Charles PONS

Exactement. Donc suite au dernier Conseil Municipal, nous vous avons proposé ce magnifique projet qui va avoir lieu, en place au Mas Delfau. Un Mas qui était à l'abandon depuis de très longues années. Et donc grâce à Monsieur le Maire, nous avons trouvé des investisseurs qui vont créer un parc somptueux avec des retenues d'eau, des terrains de padel, tout un lieu de promenade pour que justement tous les salariés de Tecnosud 1 et 2, qui sont mitoyens, puissent entre 12h et 2, et bien sûr ce sera ouvert au public le soir, puissent venir profiter de ce parc magnifique à cet endroit-là.

Monsieur PARRAT avait mis en doute la véracité du montant, et notamment d'un institut national qui s'appelle France Domaine. Comme nous, nous écoutons énormément l'opposition, et nous savons peut-être revenir en arrière si nous trouvons qu'il y a un problème, il s'avère que nous avons redemandé à France Domaine de reprendre en charge leur chiffrage et il s'avère que c'est exactement la même chose, à quelques euros près, soyons honnêtes, où on a un détail bien précis mais presque m² par m².

En fin de compte, nous repassons cette délibération, qui malheureusement là rend foi, mais par respect de notre opposition nous avons voulu la retirer et bien sûr vérifier les véracités. Mais en fin de compte, tout était faux et le prix était juste. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.01 est adoptée à l'unanimité.

Dossier 9.03, Charles PONS, puisque le 2 a été retiré de l'ordre du jour.

~~DOSSIER 9.02 – NPNRU – Cession d'une unité foncière à la SA Uniti – Retrait et remplace la délibération du 22/06/2022~~

DOSSIER 9.03 – NPNRU Saint-Jacques – Acquisition à l'EPFO – 26 rue Joseph Denis – 16 rue des 15 Degrés

M. Charles PONS

Voilà, donc nous avons retiré le 2. Le 9.03 c'est très simple, la Ville, les villes en général peuvent bénéficier de ce qu'on appelle l'EPFO. C'est pour un portage quand vous voulez acheter un bien, vous pouvez passer par l'EPFO ou que la Ville l'achète directement. Et quand vous passez par l'EPFO, cette structure garde cet immeuble pendant 5 ans. On arrive au terme, c'était un immeuble qui avait été acheté en 2018, on arrive au terme de cette échéance, donc la Ville récupère cet immeuble et bien sûr paie à l'EPFO la soultte qui est due. C'est aussi simple que ça.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.03 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant au Champ de Mars, 9.04 et 9.05.

DOSSIER 9.04 – Champ de Mars – Centre commercial 13 rue Madame de Sévigné – Protocole transactionnel avec Monsieur Aboubaker BEHIH

M. Charles PONS

Alors le Champ de Mars. Le Champ de Mars avance très très bien, notamment vous savez ce qu'on appelait le centre commercial, cette barre d'immeuble qui est en plein milieu du Champ de Mars. Au fur et à mesure, depuis quelque temps, nous arrivons à trouver des accords avec les anciens locataires ou propriétaires qui sont à l'intérieur.

Et là, effectivement, nous avons 2 délibérations. La 9.04, où on a passé un protocole transactionnel avec une personne qui était à l'intérieur, c'est aussi simple que ça.

On peut passer au vote.

M. le Maire

Pas d'objections ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.04 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant.

**DOSSIER 9.05 – Champ de Mars – Centre commercial 18 rue Madame de Sévigné –
Protocole transactionnel avec Madame Naïma NETTAH**

M. Charles PONS

Et c'est donc la 9.05, c'est l'autre personne qui était aussi un voisin. Ce sont des activités de bouche. Donc pareil, nous avons trouvé un protocole transactionnel. Bien sûr, sur les 2 protocoles transactionnels, toujours avec l'appui de France Domaine qui nous a donné le montant à leur proposer pour qu'ils acceptent justement ce protocole.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.05 est adoptée à l'unanimité.

On passe au dossier suivant, le 9.06.

DOSSIER 9.06 – Champ de Mars – Désaffectation et déclassement du domaine public

M. Charles PONS

Alors le 9.06, donc là nous sommes sur une désaffectation et un déclassement du domaine public.

Dans une partie du Champ de Mars, nous allons déclasser un bout de parcelle qui appartient à la Ville, pour justement le déclasser du domaine public. Car toujours dans cette barre d'immeuble, dans ce centre commercial, comme on appelait communément du Champ de Mars, il y avait un coiffeur. Et il est vrai que ce coiffeur voulait rester dans le quartier, et c'est une très bonne activité justement pour le lien social et pour les habitants de ce quartier. Donc nous avons décidé de déclasser cette parcelle-là. Nous allons lui mettre un container tout équipé, pour équiper comme un salon de coiffure là-dessus. Ne me regarde pas comme ça Isa. *(rires)* Mais bien équipé, avec des bacs, avec plein de choses et tout, pour que l'activité de ce coiffeur perdure et reste surtout dans ce quartier parce que justement le coiffeur et d'autres activités sont vraiment des activités importantes qu'il faut qu'il puisse rester dans ce quartier-là.

M. le Maire

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.06 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, 9.07, îlot des Templiers.

DOSSIER 9.07 – Îlot des Templiers – 27 Rue du Four Saint-François – Traité d'adhésion avec l'association Grup Rossellones d'Estudis Catalans

M. Charles PONS

Alors l'îlot des Templiers, c'est un îlot qu'on va mettre à la vente, nous sommes sur un acquéreur. Mais il s'avère qu'à l'époque, l'ancienne municipalité avait oublié un locataire qui était à l'intérieur et n'avait pas résilié le bail. Donc il s'avère qu'on a dû trouver un accord de transaction, car cette association a été dissoute, puis après on a dû la refaire en fin de compte pour que, officiellement, tout l'îlot dans son ensemble puisse nous appartenir et pour qu'on puisse le remettre à la vente immédiatement pour créer des nouveaux appartements et faire un magnifique immeuble dans ce quartier-là.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 9.07 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant aux dossiers sur les hommages publics, André BONET.

10 – HOMMAGES PUBLICS

DOSSIER 10.01 – Dénomination de nouvelles voies – Quartier Nord

M. André BONET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dénomination de nouvelles voies dans le quartier Nord.

Lotissement Pablo Casals, dans ce quartier, en continuité du lotissement Saint-Genis-de-Tanyères. Le lotissement va être finalisé. Le lotissement Pablo Casals abritera 16 lots.

Le thème des dénominations attribuées dans le secteur : « Compositeurs et musiciens ». S'agissant d'une impasse et dans le respect de ce thème, il est proposé de dénommer cette impasse comme suit : impasse du « Chant des Oiseaux », en catalan, carreró del « Cant dels Ocells ». En hommage à Pablo CASALS.

M. le Maire

Je ne sais pas si en roussillonnais ça se dit autrement ? (*hors micro*) D'accord.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.02.

M. André BONET

Toujours dans la 10.01, il y a en français l'impasse des Cerfs-Volants. C'est dans le quartier, oui les habitations d'une voie contre-allée qui longe l'avenue de l'Aérodrome. Je propose donc impasse des Cerfs-Volants, carreró dels Estels.

M. le Maire

En un mot !

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe au 10.03.

DOSSIER 10.02 – Dénomination d'une voie – Quartier Est

M. André BONET

10.02 d'abord, c'est la dénomination d'une voie quartier Est.

M. le Maire

Ah pardon, oui, 10.02.

M. André BONET

Dans le respect du thème choisi dans ce quartier, à savoir « noms de cépages et de raisins », il est proposé le chemin du Muscat, camí del Moscat.

M. le Maire

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.02 est adoptée à l'unanimité.

DOSSIER 10.03 – Régularisations de dénomination dans la nomenclature

M. André BONET

La 10.03, c'est la régularisation de dénomination dans la nomenclature.

Par délibération du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a attribué le nom des voies du lotissement le Clos des Arcades sur le secteur Ouest de la Ville. Ainsi, la dénomination rue Doëtte Angniviél a été validée. Seulement l'orthographe approuvée par la voix de la délibération comportait une erreur. Il s'agit de rue Doëtte Angliviél.

Par délibération d'octobre 1912, la dénomination rue du Général Legrand a été attribuée à une voie du centre-ville. Depuis cette attribution, cette voie a subi des aménagements successifs et a changé de profil. La loi 3DS obligeant les services municipaux à attribuer des adresses clairement identifiables, ainsi que la délibération de septembre 2022 reconnaissant officiellement la dénomination du square Jeantet Violet, permettant de régulariser la dénomination de la portion allant de la place Catalogne jusqu'au quai Bourdan, et conformément à l'avis de la Commission des Hommages Publics, réunie le 18 octobre 2023, nous vous proposons square Jeantet Violet, et en catalan jardinet Jeantet Violet.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 10.03 est adoptée à l'unanimité.

Dossier suivant, le 12.01, et c'est donc le remplacement d'un poste d'adjoint vacant.

12 – GESTION ASSEMBLÉE

DOSSIER 12.01 – Remplacement d'un poste d'adjoint vacant

A. Fixation du nombre des adjoints au Maire

M. le Maire

Considérant la démission de Madame BACH, en date du 26 octobre 2023, acceptée par Monsieur le Préfet le 8 novembre 2023.

Considérant que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire et peut, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant, décider de pourvoir ou non à cette vacance, je vous propose de ne pas remplacer le poste d'adjoint devenu vacant et de fixer à 19 le nombre d'adjoints au Maire dont 5 adjoints de quartier.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

On passe maintenant à la répartition des indemnités de certains élus du Conseil Municipal.

B. Répartition des indemnités de certains élus du Conseil Municipal

M. le Maire

Considérant que Madame BACH exercera désormais les fonctions de conseillère municipale, je vous propose d'attribuer à Madame Marie BACH, à compter du 8 novembre 2023, une indemnité brute correspondant à 4,97 % de l'indice brut 1022, majoré 830.

Et d'appliquer au montant brut de cette indemnité, les majorations prévues au titre de commune de plus de 100 000 habitants chef-lieu de département (25 %) et de commune classée station de tourisme (25 %), telles que prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.01 est adoptée à l'unanimité.

On passe maintenant à la désignation des membres du Comité Consultatif des Harkis. Monsieur Edouard GEBHART, Monsieur BELKIRI, Monsieur GOURIER, Monsieur BONET et l'élu proposé par l'opposition, c'est-à-dire à l'heure où on se parle personne, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle. On rectifiera évidemment, dans une séance ultérieure, pour compléter ou soustraire les personnes qui ne voudraient pas y siéger.

DOSSIER 12.02 – Désignation des membres du Comité Consultatif Harkis

M. le Maire

Je vous propose donc de modifier la composition des collèges comme suit :

- Un collège d'élus avec un président et 4 élus ;
- Et un collège de personnalités qualifiées de 15 personnes maximum.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

Pour le collège des élus :

- M. Edouard GEBHART
- M. Roger BELKIRI
- M. Frédéric GOURIER
- M. André BONET
- Et on attendra que l' élu du groupe d'opposition se manifeste, pour participer à ce collège des élus.

Pour le collège des personnalités qualifiées :

- Mohamed BELLEBOU
- Aïssa MOSTEFFA-SBAI
- Norbert GUEBAS
- Djelloul MIMOUNI
- Amar MENIKER
- Marguerite BENSALÉM
- Jacqueline DOUHAREM
- Philippe BENGUIGUI
- Frédéric ANTHES
- Fadila BOUKEHILI DAOUD

Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.02 est adoptée à l'unanimité.

Je me félicite donc de la mise en place de ce Comité Consultatif des Harkis, qui travaillera à ce devoir de mémoire, particulièrement sensible, et cette injustice historique subie par nos compatriotes pendant l'abominable abandon de la guerre d'Algérie.

(applaudissements)

Nous allons maintenant procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au sein d'un établissement d'enseignement privé Sainte-Thérèse.

DOSSIER 12.03 – Désignation d'un représentant de la Ville au sein d'un établissement d'enseignement privé – Sainte-Thérèse

M. le Maire

Le Conseil Municipal va procéder à une désignation.

Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités).

Je vous propose donc de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Monsieur BONET ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle. Il est parti.

Je vous propose donc la candidature d'André BONET.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

Unanimité, merci.

La délibération n° 12.03 est adoptée à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder à juste une information et une mise au point. D'abord, vous remarquerez que l'opposition est partie après avoir toute l'après-midi fait des communiqués, des conférences de presse, et qu'au moment où ils sont partis, la presse a quitté la salle. J'espère que les concitoyens qui nous regardent ne sont pas dupes de ces manœuvres.

La deuxième chose, beaucoup plus importante, évidemment, reste ce qui est en train de se passer en France autour des actes d'antisémitisme que subissent nos compatriotes partout sur le territoire national. Je pense que cette situation est particulièrement gravissime. J'ai pu m'exprimer sur le sujet lors d'une émission de télévision mercredi matin. Et j'ai lancé un appel pour que l'on se manifeste partout en France. Il y a la manifestation nationale qui est à Paris, et qui a été initiée par la Présidente de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat, dont on peut voir évidemment qu'elle est parasitée par un certain nombre de débats particulièrement, je dois dire, minables au regard de la gravité de la situation. Et que, heureusement, dans cette cacophonie générale menée par la Gauche et l'Extrême Gauche pour masquer ses compromissions avec le Hamas et avec un certain nombre de groupes islamistes, eh bien un certain nombre de grandes figures de la communauté juive ont pris la parole pour signifier que, évidemment, les élus du Rassemblement National, Marine LE PEN, Jordan BARDELLA, et tous les élus, sont les bienvenus à cette manifestation. Et je tenais à remercier particulièrement d'abord Serge KLARSFELD et son épouse, qui dans un remarquable entretien, ce matin dans Le Figaro, ont remis un certain nombre de pendules à l'heure concernant la présence des élus du RN à cette manifestation ; mais aussi Meyer HABIB, qui est le député des Français de l'étranger, qui représente en partie Israël ; et puis l'avocat, mon ami Gilles-William GOLDNADEL, qui a su dire à un certain nombre de personnes les 4 vérités. Je le redis, nous n'avons pas de leçons à recevoir d'un certain nombre de personnes qui ont beaucoup à se faire reprocher. Qui ont beaucoup à se faire reprocher d'ailleurs historiquement et par filiation dans leur propre parti politique. Je rappelle que par exemple, dans la permanence du parti socialiste à Perpignan, il y a un portrait géant de François MITTERRAND. Je ne juge pas la personnalité de

l'ancien Président de la République, je dis simplement que quand on a été comme lui à Vichy, qu'on a eu la Francisque, et qu'on a passé un certain nombre de moments avec d'anciens amis comme René BOUSQUET. René BOUSQUET, dont on oublie qu'il était celui qui a mis en place, on peut dire, la Rafle du Vel d'Hiv, mais qui a été aussi, vous ne le savez peut-être pas pour certains, le Directeur Général de la Dépêche du Midi. Alors vous savez, les leçons, on les prend de qui elles viennent. Mais moi je ne m'en laisserai pas compter sur ces sujets-là, sans compter le compagnonnage, évidemment, de ces gens-là avec le parti communiste, et notamment ses complicités. Je remarque simplement, alors ce n'est pas vrai pour François MITTERRAND mais pour d'autres, que ce soit en compagnie du Viêt Minh ou que ce soit en compagnie du FLN Algérien, ils ont toujours été de ce côté-là de la barrière, et même il a fallu attendre quand même la fin du pacte germano-soviétique pour voir entrer les communistes dans la Résistance, alors que depuis le départ, un certain nombre de patriotes y étaient rentrés depuis belle lurette. Et je le dis d'autant plus que j'en connaissais quelques-uns, dont un qui me vient à l'esprit, Alain GRIOTTERAY, qui m'avait d'ailleurs soutenu à la Municipale de 2008 à Perpignan et qui faisait partie, lui, des premiers résistants de 40, ceux qui avaient manifesté à l'Arc de Triomphe avec les étudiants, et de ce point de vue-là, je le redis, pas de leçons à recevoir de ces gens-là. Il faut que ce soit clair, net et précis.

Alors oui, nous condamnons évidemment l'antisémitisme, nous condamnons cette espèce de retenue qu'il y a aujourd'hui par rapport à ce que nous avons vu le 7 octobre, particulièrement barbare et inhumain. Et nous serons dimanche, à 10h devant le Castillet, pour manifester notre solidarité, d'abord avec les victimes, 40 Français, l'air de rien, 40 Français, notre solidarité avec les otages, plus de 200 otages toujours aux mains des terroristes, et penser évidemment à toutes celles et ceux qui vivent des moments particulièrement éprouvants dans leur chair mais aussi dans leur esprit et dans leur famille. Nous y serons, et après ce moment de recueillement devant le Castillet, nous nous dirigerons devant la Mairie pour dévoiler une banderole avec tous les visages de ces otages, avec le simple slogan « Libérez les otages », qui est le préalable à tout autre négociation, je pense, et à tout autre action en ce domaine.

En ensuite, nous venons de l'apprendre, et j'engage celles et ceux qui voudraient y participer à le faire, puisque l'Association des Maires de France a convoqué, elle aussi, une manifestation, dimanche à 15h je crois. (*hors micro*) A 16h, pardon, devant la Préfecture, pour l'ensemble. C'est bien dommage que nous l'ayons su après, mais vous êtes libres évidemment d'y participer sans aucun souci, et de venir grossir les rangs pour marquer cet attachement-là. Je remarque simplement une chose, c'est que le 7 octobre, beaucoup se sont émus de cette situation et l'ont dit. Nous-mêmes avons fait un rassemblement devant la Mairie pour marquer notre effroi devant autant de barbarie. Ce n'est pas vrai pour tout le monde. Ce n'est pas vrai pour tout le monde. Et dans ce Département particulièrement, j'ai vu quelques silences qui sont inquiétants, précisément à gauche. Et donc soyons attentifs à la manière dont tout cela se passe, parce que je pense qu'il faut aller vers la concorde nationale, il faut aller vers l'unité nationale, que cette unité nationale elle ne peut pas se faire par le tri de ceux qu'on aime et de ceux qu'on n'aime pas, qu'elle concerne tous les partis politiques, toutes les associations, tous les citoyens français quelles que soient leurs conditions ou leurs appartenances religieuses, c'est l'ensemble de la France qui doit se réunir ce jour-là. Et en tout cas, c'est dans cet esprit-là que nous participerons à la fois au rassemblement à 10h, et pour celles et ceux qui le pourront au rassemblement de l'Association des Maires de France devant la Préfecture à 16h. Voilà, je tenais à le dire publiquement et la séance est maintenant levée.

(applaudissements)

Notre Conseil Municipal est terminé.

La séance est levée à 19h25.

TABLES DES MATIERES

1 – FINANCES	13
DOSSIER 1.01 – Décision Modificative n° 1 (budget principal) – Exercice 2023.....	13
DOSSIER 1.02 – Régie du Palais des Congrès et des Expositions – Attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023	24
DOSSIER 1.03 – EPIC Perpignan Rayonnement – Office de tourisme municipal – Attribution d'une participation financière complémentaire au titre de l'exercice 2023	25
DOSSIER 1.04 – EPIC Perpignan Rayonnement – Office de tourisme municipal – Convention pour la réservation de billets gratuits.....	25
DOSSIER 1.05 – Régie du parking Arago – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2023	26
DOSSIER 1.06 – Taxes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur – Exercice 2023	27
DOSSIER 1.07 – Caisse des Dépôts et Consignations – Convention de financement intracting destinée à la rénovation de l'éclairage public	27
DOSSIER 1.08 – ASA Corrigade (aussi dénommée Courragade) – Approbation du procès-verbal de transfert du solde de trésorerie dans le budget principal 2024 de la ville de Perpignan	28
DOSSIER 1.09 – Modification des tarifs applicables aux activités des maisons de quartier pour 2024 : création de nouvelles tranches tarifaires et d'une carte d'adhésion	29
11 – RESSOURCES HUMAINES	29
DOSSIER 11.01 – Direction du Numérique – Recrutement d'un ingénieur.....	29
DOSSIER 11.02 – Association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) – Convention de mise à disposition de personnel	30
DOSSIER 11.03 – Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo – Convention de mise à disposition de personnel	30
DOSSIER 11.04 – Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales – Convention de mise à disposition de personnel.....	31
DOSSIER 11.05 – Association Les Amis de l'Université du Temps Libre – Convention de mise à disposition de personnel.....	31
DOSSIER 11.06 – Indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal – Modification.....	31
DOSSIER 11.07 – Majoration des indemnités de fonction des élus du Conseil Municipal.....	32
2 – URBANISME	33
DOSSIER 2.01 – Saint Charles 2040 – Approbation par la ville de Perpignan du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).....	33
3 – HABITAT	33
DOSSIER 3.01 – Copropriété Bellevue – Étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre d'un dispositif d'intervention – Demande de subventions.....	33
DOSSIER 3.02 – Approbation de la convention-cadre relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux entre Perpignan Méditerranée Métropole, les communes membres et les bailleurs présents sur le territoire communautaire .	34

DOSSIER 3.03 – Approbation des conventions bilatérales relatives à la gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la ville de Perpignan et SFHE, 3F Occitanie, ESH Perpignan Méditerranée, Trois Moulins Habitat, Office Public Habitat des PO/Roussillon Habitat et Marcou Habitat	34
4 – SPORTS	35
DOSSIER 4.01 – Création d'un espace sportif de proximité en cœur de ville (bd Jean Bourrat) – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'État et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.....	35
DOSSIER 4.02 - Perpi'Foot – Saison 2023/2024 – Approbation du règlement du tournoi	36
DOSSIER 4.03 – SASP Union Sportive Arlequins Perpignan (USAP) – Convention d'occupation du domaine public stade Aimé Giral pour les saisons sportives 2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026	37
DOSSIER 4.04 – Convention de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et l'association Perpignan Basket Catalan (PBC).....	37
DOSSIER 4.05 – Convention de partenariat pour la saison sportive 2023/2024 entre la ville de Perpignan et l'association Aqua et Synchro 66	38
DOSSIER 4.06 – Corrida de Noël – Association Running 66 – Convention de partenariat	38
DOSSIER 4.07 – Équipements sportifs municipaux – Convention d'utilisation par les collèges publics pour la période du 30/06/2023 au 31/12/2024.....	39
5 – CULTURE	39
DOSSIER 5.01 – Perpi'Pass – Convention de partenariat entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Perpignan Rayonnement pour la mise en place du Perpi'Pass à destination des visiteurs du musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle, Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, du Centre d'Art Contemporain et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	39
DOSSIER 5.02 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Tarification.....	40
DOSSIER 5.03 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Grille Pack Mécénat	41
DOSSIER 5.04 – Festival de Musique Sacrée 2024 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	41
DOSSIER 5.05 – Convention ville de Perpignan / Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de l'Archipel portant co-réalisation d'un concert spectacle.....	42
DOSSIER 5.06 – Université du Temps Libre – Tarification d'un nouveau cycle de conférences sous la forme d'un séminaire thématique annuel.....	42
DOSSIER 5.07 – Association Ballet Joventut de Perpinyà – Convention de partenariat	43
DOSSIER 5.08 – Église Saint-Jacques – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'une clôture du parvis.....	43
DOSSIER 5.09 – DRAC Occitanie / Ministère de la Culture – Convention de mise à disposition de locaux sis le Centre archéologique de Ruscino-Rémy Marichal.....	45

DOSSIER 5.10 – CNRS-DRAC Occitanie – Convention de partenariat scientifique archéologique.....	46
6 – ÉDUCATION – PETITE ENFANCE.....	46
DOSSIER 6.01 – Éducation Nationale – Convention de financement – Dispositif « Notre École Faisons-là Ensemble » – École élémentaire Blaise Pascal.....	46
DOSSIER 6.02 - Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et Plan Mercredi – Mise en place – Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de PO et les services départementaux de l'Éducation Nationale.	47
DOSSIER 6.03 – Contribution communale aux charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées hors du territoire communal	47
DOSSIER 6.04 – Charges de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association – Participation de la Ville – Année scolaire 2023-2024.....	48
DOSSIER 6.05 – Associations gestionnaires de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Attribution d'une subvention – Convention ville de Perpignan / Saperlipopette – Année 2023.....	49
7 – SUBVENTIONS	49
DOSSIER 7.01 – Attributions de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023	49
8 – COMMERCE.....	50
DOSSIER 8.01 – Ouvertures dominicales des commerces – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024	50
9 – FONCIER	51
DOSSIER 9.01 – Mas Delfau – Cession d'un ensemble immobilier à la SAS Hectare.....	51
DOSSIER 9.02 – NPNRU – Cession d'une unité foncière à la SA Unifi – Retrait et remplace la délibération du 22/06/2022	51
DOSSIER 9.03 – NPNRU Saint-Jacques – Acquisition à l'EPFO – 26 rue Joseph Denis – 16 rue des 15 Degrés.....	51
DOSSIER 9.04 – Champ de Mars – Centre commercial 13 rue Madame de Sévigné – Protocole transactionnel avec Monsieur Aboubaker BEHIH	52
DOSSIER 9.05 – Champ de Mars – Centre commercial 18 rue Madame de Sévigné – Protocole transactionnel avec Madame Naïma NETTAH	52
DOSSIER 9.06 – Champ de Mars – Désaffectation et déclassement du domaine public	53
DOSSIER 9.07 – Îlot des Templiers – 27 Rue du Four Saint-François – Traité d'adhésion avec l'association Grup Rossellones d'Estudis Catalans	53
10 – HOMMAGES PUBLICS.....	54
DOSSIER 10.01 – Dénomination de nouvelles voies – Quartier Nord	54
DOSSIER 10.02 – Dénomination d'une voie – Quartier Est.....	55
DOSSIER 10.03 – Régularisations de dénomination dans la nomenclature	55
12 – GESTION ASSEMBLÉE.....	56
DOSSIER 12.01 – Remplacement d'un poste d'adjoint vacant	56
A. Fixation du nombre des adjoints au Maire	56
B. Répartition des indemnités de certains élus du Conseil Municipal	56
DOSSIER 12.02 – Désignation des membres du Comité Consultatif Harkis	57

DOSSIER 12.03 – Désignation d'un représentant de la Ville au sein d'un établissement d'enseignement privé – Sainte-Thérèse58